

“Ah oui, oui, c’est vrai que pour un mariage, c’est vrai que oui. Dans ces cas là, il y a une des filles de Patrick qui est mariée, on a retrouvé là sa mère. Oui, ça c’est clair.

Et ça se passait de la même façon, ou c’était différent ?

Non, ça s’est pas passé sur le même mode.

Vous pouvez vous réunir pour un mariage par exemple.

Oui. Mais seulement pour ça aussi, il faut pas non plus... non, je connais pas tellement. Non, non, dans les familles recomposées, il y en a qui sont plus, plus libérales peut-être, mais c’est pas... non, il n’y a pas de. Personne n’entretient de vraies relations. Non.”

Les mariages des enfants et les baptêmes des petits-enfants sont alors autant d’occasions de se “retrouver”, dans une ambiance qui, si elle n’est pas chaleureuse, reste “courtoise”.

“Oui à Paris. Donc là elle habitait là et après, elle a quitté cet homme-là et je ne sais pas où elle habite et je n’ai jamais posé la question. Ma fille ne me parle jamais de sa mère. Sa mère, je la vois chez elle de temps en temps, ou aux baptêmes et tout, ça se passe très bien et mais on n’a jamais rien à se dire en profondeur quoi. Donc ça se passe très bien.

Des rapports courtois ?

Oui, oui, oui, oui c’est ça, très courtois, il y a la petite fille maintenant qui est superbe dont elle s’occupe très, très bien. Donc tout va bien dans le meilleur des mondes, ça il y a... je vous dis on était tellement différent que c’était une séparation qui était bien pour les deux parties”.

Lorsque les enquêtés ne signalent pas de relations rompues, ils ne cherchent pas non plus à se réunir. Si des rencontres ont lieu, elles se déroulent rarement dans le logement de l’ex-conjoint, considéré comme privé et intime. Daniel précise ainsi qu’il ne se rendait jamais au domicile de son ex-conjointe pour rencontrer ses filles : “Pas chez leur mère non, parce que quand même j’avais la pudeur de ne pas y aller”. Et finalement, même s’ils ne se voient pas, les parents ont des nouvelles respectives par le biais de leurs enfants. Enfin, quelques-uns ont non seulement maintenu un rapport de parentalité, mais aussi des relations d’amitié et parfois de soutien. Mais ces situations apparaissent davantage une exception. C’est le cas d’Evelyne par exemple qui entretient de nombreuses relations avec l’ex-belle famille de son conjoint. Rappelons que c’est le conjoint d’Evelyne qui, suite à son divorce, a la garde principale de son fils, Denis. La mère de Denis a rétabli des contacts plus tard.

“Mais donc, alors bon moi je l’ai rencontrée, elle a manifesté le désir de voir Didier, alors je sais pas si c’est par curiosité ou par, comment dirais-je, par goût de pas vouloir trop chambouler elle a dit mais que, “Venez tous les trois au contraire !”, et puis ça s’est très bien arrangé parce qu’on s’est très bien entendues et puis, comme moi elle a vu que je cherchais pas à être la mère de Denis et puis que, bon ben finalement on a jamais eu de souci entre nous. Et Denis il voit sa mère, alors de temps en temps même sans nous puisqu’elle maintenant il est en Guadeloupe, on va la voir, comme elle est toute seule, de temps en temps on va la voir. On s’oc-

cupe d'elle, on lui téléphone pour prendre des nouvelles parce que tout en étant pas remariée, elle est veuve. Son ami est décédé et elle s'est tournée un peu vers nous quoi, finalement à part ce fils qui lui reste elle a plus d'autre famille quoi. Sans faire un ménage à trois, bon c'est comme si Denis avait deux mères : une qui est la génitrice et puis l'autre parce que je l'ai quand même pris en charge à partir de treize-quatorze ans ! J'ai quand même participé aux frais, aux frais de l'éducation quand il a fallu payer l'école, les choses comme ça non heu, et puis je trouvais ça tout à fait naturel, ça me serait pas venu à l'idée de faire autrement quoi je veux dire."

Dans le discours, d'Evelyne, demeure l'importance de rester à sa place, de ne pas concurrencer les figures parentales, tant pour les parents que les beaux-parents pour faciliter les relations entre chacun. Toutefois, on peut se demander si ce type de fonctionnement n'est pas aussi facilité par l'absence d'histoire familiale d'Evelyne, qui n'a jamais eu d'enfants (Blöss, 1996, 1997 ; Cadolle, 1998). Comme on peut le constater, il existe peu de lieux où le couple parental et les enfants se retrouvent, hormis lors de "grandes occasions", comme un mariage ou un baptême, les relations entre ex-conjoints étant assez éloignées de celles de l'amitié. Qu'en est-il alors des relations avec la famille paternelle ?

La famille paternelle : un lien qui perdure, un lieu qui demeure

L'absence de contacts entre les ex-conjoints ne conduit pas toujours à une rupture des liens avec l'ex-belle famille. Si la majorité des enquêtés n'ont plus de relations avec cette dernière, d'autres poursuivent ces liens, en particulier avec leurs ex-beaux-parents. Reprenons l'exemple d'Evelyne, qui n'est certes pas le plus illustratif, mais qui décrit les relations de son conjoint avec son ex-beau-père. On note alors que celui-ci noue toujours des relations avec son ex-beau-père, qui avait établi une rupture dans un premier temps, celui-ci l'estimant comme "responsable du divorce". Plus tard, lorsque la situation sera éclaircie, avec Evelyne et son fils, ils iront ponctuellement dans la maison de son ex-beau-père.

"Alors il y avait jusqu'à la mort du grand-père de Denis, le grand-père de Denis est décédé au mois d'août cette année et c'est pareil la maison, c'est pareil il y a une très grande maison et heu, donc heu, un jour au moment du divorce de Didier et de Claudine, le beau-père, l'ex-beau-père de Didier il l'a pas très bien pris. Bon, il a pas aimé le divorce. Il en a voulu énormément à Didier et puis petit à petit il s'est rendu compte que en fin de compte, c'est pas Didier qui avait voulu le divorce donc il savait plus trop comment rattraper la chose et puis Didier un jour en mission dans la région. Il est passé à 10 kilomètres de chez son ex-beau-père, il a dit "C'est trop bête, je vais passer, je vais le saluer, je verrais bien si il me fout dehors ou si au contraire il est content de me voir." Et puis finalement heu, bah ça s'est fait comme tout aussi naturellement donc son ex-beau-père l'a reçu très aimablement et puis il lui a dit : "À l'occasion ça me ferait plaisir que vous

veniez avec Denis cet été ou à Noël”, et puis ça s’est fait comme ça. Alors on y allait pratiquement deux fois par an.” (...)

“Et vous justement quelle place vous aviez ?

*Ben moi j’étais heu, j’étais l’amie de Didier. J’étais pas sa femme puisqu’on était pas encore mariés quoique après quand on a été mariés et bah le beau-père était ravi. Il a trouvé ça tout à fait naturel mais heu, **bon bah voilà moi il m’a accueilli très bien et il a bien vu que je cherchais pas non plus à endoctriner Denis, à me l’accaparer** donc voilà quoi, et puis moi j’avais pas à rejeter ce monsieur que je connaissais pas donc ben si vous voulez dans la mesure où il m’accueillait bien j’avais pas de raison non plus de faire la fine bouche, hum, hum, donc voilà quoi. Et puis c’était un monsieur bien élevé, cultivé et tout, bon ben on avait toujours quelque chose à se raconter hein. Puis quand j’allais là-bas je faisais ma part comme les autres. **Donc voilà, c’était une vie de famille encore, en fait ça fait des petits bouts de vie de famille comme ça à droite à gauche.”***

Evelyne, son conjoint, le fils de celui-ci et l’ex-beau-père se réunissent alors dans un même lieu. On peut également citer les propos d’Isabelle. En effet, tout au long de son mariage, elle se rendait dans la maison de ses beaux-parents, en province, accompagnée de ses enfants. Divorcée aujourd’hui de leur fils, elle n’a pas pour autant rompu les liens avec eux. Ces derniers l’invitent fréquemment chez eux, avec ses enfants. Contre toute attente, c’est Isabelle qui demande à ce que les liens se “distendent”, leur maison étant “celle du père”. Elle désire alors “s’arracher” de cette vie affective afin d’établir une démarcation : “c’est plus mon chez moi là-bas”, inscrivant alors la maison familiale à une lignée à laquelle elle n’appartient plus : “vous êtes des ex-beaux-parents”. Elle continuera néanmoins de leur rendre visite une à deux fois par an. Plus étonnant est l’exemple de Daniel, dont nous allons retracer brièvement la trajectoire. Celui-ci est père de trois filles issues de deux mariages, et beau-père de deux enfants d’une troisième union. Originaire de Marseille, où résident toute sa famille ainsi que ses ex-conjointes, il vit actuellement à Saint-Quentin-en-Yvelines, avec sa troisième femme. De sa première union à l’âge de 18 ans est née une fille. Très rapidement, le couple divorce. Il n’aura plus aucun contact avec sa première femme, ni même avec sa fille. Un an après son divorce, à 21 ans, il se marie une deuxième fois et a deux filles. Deux ans plus tard, il divorce de nouveau et s’installe à Bourg-la-Reine, dans l’appartement de sa troisième conjointe, qui a deux enfants. Il quitte donc Marseille mais gardera des contacts avec sa deuxième femme et ses deux filles. D’après le graphique n° 1, on observe alors le rôle joué par Marseille dans la vie de Daniel³⁰. En effet, les rencontres avec ses filles se déroulent chez sa mère

30 Les graphiques ont été réalisés à l’aide du logiciel Réseau-lu conçu par André Mogoutov. Il s’agit de graphiques biographiques qui visent à mettre en évidence l’organisation interne des trajectoires décrites par une succession des états et des événements familiaux (naissances des enfants, mises en union, mariages, cohabitation avec les enfants et les conjoints) ou résidentiels (migration, différents lieux de résidence, lieux fréquentés ou résidences secondaires...). Le logiciel repère dans un premier temps les états contemporains au moins une année donnée et les événements survenus au cours de l’année. Par exemple, dans le graphique n° 1, sont représentés en bas à droite l’installation à Bourg-la-Reine, la 3^{ème} mise en couple, la cohabitation avec les enfants de la nouvelle conjointe.

ou chez sa sœur qui résident à Marseille, dans la même commune que ses filles et ses ex-conjointes. Fait d'autant plus marquant, les relations entre la première fille et la mère de Daniel n'ont jamais été rompues :

“Alors je me suis marié à 18 ans, à 20 ans j’ai divorcé, j’avais une fille qui a maintenant 40 piges largement, elle peut avoir 40 ans et qui est restée avec sa mère, et avec qui j’ai perdu... Sa mère voulait pas qu’elle me voie... mais tout ça, ça ne se passe pas dans le drame, que j’ai retrouvée maintenant d’ailleurs et qui est une fille extraordinaire.

Vous l’avez retrouvée à quel âge alors ?

Oh, ben je ne l’ai pas perdue de vue, elle n’a pas perdu de vue ma mère, sa grand-mère, mais moi non. Et puis aux 80 ans de ma mère, il y a donc 3 ans elle est venue. Elle est extraordinaire, mais enfin j’ai deux autres filles qui sont aussi extraordinaires. J’ai que des filles. Donc ma deuxième femme... alors j’ai eu une première femme avec qui j’ai eu une fille, on s’est séparés, enfin on s’est séparés... on a divorcé dans la violence ! Je devais avoir 20 ans, il y a 40 ans, dans la grande violence ! n’importe quoi ! mais bon... parce que moi quand j’ai-mais je me mariais. Donc j’ai rencontré une fille à 21 ans, j’ai dû l’épouser, pareil, je lui ai fait deux mômes, deux filles que j’adore.”

Par ailleurs, ses trois filles, issues de ses deux unions se connaissent : seul Daniel ne voyait pas sa première fille. Marseille représente alors le point commun, le nœud de toute cette famille, et c’est chez la mère de Daniel que se retrouvent les enfants, mais aussi les beaux-enfants et l’actuelle conjointe de Daniel.

“Et à Marseille vous les rencontraiez chez votre mère ?

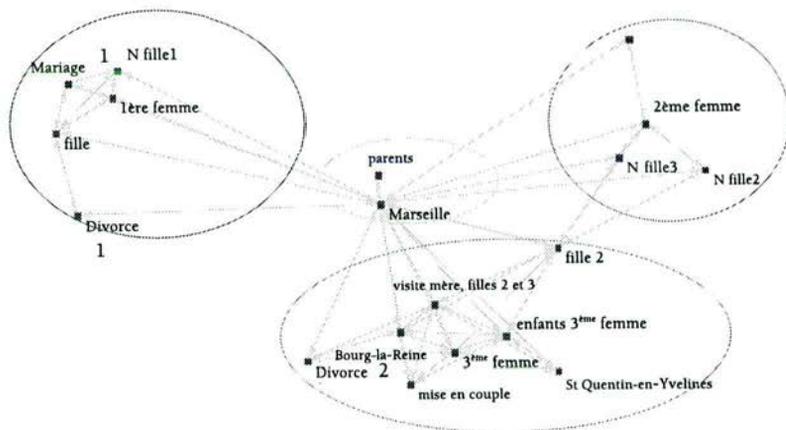
Chez ma mère oui. Chez ma mère, chez ma sœur. Pas chez leur mère non, parce que quand même j’avais la pudeur de ne pas y aller. Non mais j’y allais tous les trois mois, donc je les prenais la journée, deux jours, donc chez ma mère, oui. Oui c’était chez ma mère.

Donc ils avaient toujours des contacts avec leur grand-mère.

(Suite de la note 30 page précédente) À ce stade du traitement, la prise en compte du temps est implicite : de la durée d’un état résulte le nombre de liens observés. Plus la durée d’un état est longue et plus la probabilité qu’il soit contemporain d’autres états de la trajectoire est forte. Le logiciel calcule pour chacun des états ou des événements un indice de centralité (nombre de liens d’un état ou d’événements/nombre de liens possibles). Tous les états ou événements sont ordonnés selon leur indice de centralité et la construction du graphique se fait de façon itérative en plaçant les états ou événements en allant du plus relié aux autres au plus isolé. Ainsi l’absence de liens entre les états et les événements déjà placés entraîne l’éloignement des états non contemporains (la naissance de la première fille n’a aucun lien avec l’installation à Bourg-la-Reine. Les deux points se trouvent ainsi éloignés). Les points qui sont reliés aux différentes étapes de la vie matrimoniale comme Marseille et les parents se situent donc au centre du graphique. En effet, Marseille est lié aux deux premières unions puisqu’elles se déroulaient là, mais est également attachée la troisième union dans la mesure où Daniel y retourne régulièrement pour rencontrer sa mère et ses filles. Les cercles qui correspondent aux trois périodes conjugales ont été ajoutés de façon à permettre une lecture plus rapide. Pour plus de détails, voir l’article d’Eva Lelièvre et de Géraldine Vivier (2001).

Ah oui, qu'elles ont toujours. C'est elle qui... enfin pas elle, puisque ma sœur s'occupe de ma mère, mais elles voient ma mère une fois par semaine maintenant, elles ont des enfants. Non, non ça s'est très très bien passé. Je vous dis avec la femme que j'avais, leur grand-mère c'était... mais même ma première, ma première épouse, la vache ! Elle n'a jamais empêché ma première fille de voir sa grand-mère qu'elle voyait beaucoup au début quand elle était jeune, un peu moins par la suite, mais elle n'a jamais quitté ma mère. Non... voilà et ça se passait chez ma mère oui, parce que... oui voilà... ou chez ma sœur. Ma sœur a une belle maison à côté de Marseille et donc quand j'étais chez ma sœur, je prenais mes filles chez ma femme donc, on descendait même avec les enfants de ma femme, on déboulait tous là-bas, donc ils se connaissent bien."

Graphique n° 1 : Daniel



La grand-mère paternelle constitue ici le socle des relations familiales et c'est à travers elle et sa maison que se poursuit le lien parental. On retrouve ce qu'observait Sylvie Cadolle (2003) à propos de l'entraide et des solidarités dans les constellations familiales recomposées et du rôle de la grand-mère paternelle, parfois maintenu via la mère/bru.

Le récit de Daniel permet ici de soulever plusieurs points. Dans un premier temps, l'introduction du temps long et des différents lieux fréquentés met en évidence la complexité des trajectoires conjugales et familiales, Daniel ayant connu plusieurs recompositions familiales. Toutefois, la multiplication de ces séquences familiales ne conduit pas nécessairement à une "disparition" de certains territoires. Aussi, la famille paternelle n'est pas exclue et la grand-mère paternelle poursuit son rôle : lorsque le père n'a plus de contacts avec son enfant, la famille paternelle n'est pas pour autant évincée. De même, cet exemple montre également la complexité des relations entre enfants, où l'absence de co-résidence dans le logement principal n'induit pas nécessairement absence de rencontres entre eux.

Lieux fréquentés et co-résidence

Comme cela a été souligné dans différentes études, les familles recomposées amènent des espaces et des temps fragmentés entre frères et sœurs, demi-frères/demi-sœurs, quasi frères/quasi sœurs (A. Martial, 2000, 2003 ; A. Poittevin, 2003). Aussi, dans son étude sur les fratries recomposées, Aude Poittevin (2003) rappelle-t-elle que *“dans ce type d'ensemble fraternel, la co-résidence est centrale car elle devient l'élément commun à tous les enfants. Les noms sont différents et ne signent pas l'appartenance à la famille. Ce qui unifie n'est plus le patronyme mais l'adresse.”* Agnès Martial (2000 ; 2003) montrait que le *“vécu partagé de l'enfance”* apparaissait plus essentiel que le caractère biologique, qu'il soit utérin ou consanguin. Elle précisait alors le caractère fondateur du foyer commun. Toutefois, ces analyses demeurent essentiellement centrées sur les logements parentaux. À l'aide de certains entretiens, nous allons voir comment se multiplient, se diversifient, se fractionnent, mais aussi se partagent les espaces entre les divers membres de la fratrie.

Fratrie dispersée au temps de l'enfance : quelques pistes

En effet, selon A. Martial (2000 ; 2003), il apparaît que, bien plus que le lien biologique et la seule co-résidence, c'est le temps partagé de l'enfance qui permet de construire des liens durables au sein d'une fratrie. Nous allons voir schématiquement comment les enfants de nos enquêtés se partagent l'espace au temps de leur enfance.

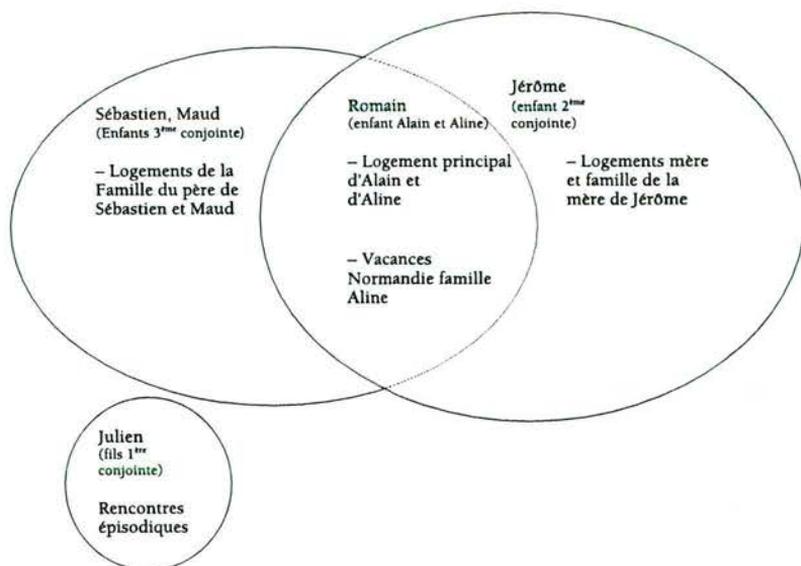
Rappelons la trajectoire conjugale d'Alain. Celui-ci s'est marié une première fois. Il adoptera avec sa femme un enfant, Julien, qu'ils avaient *“trouvé”*, abandonné dans la cité où ils résidaient. Après son divorce, il aura des contacts ponctuels avec son fils adoptif. Il forme ensuite une seconde union. De cette union va naître Jérôme, dont Alain aura la garde lors de sa séparation : sa conjointe étant en couple avec une autre femme et il a souhaité, tout en maintenant les relations mère-fils, lui présenter une autre image du couple parental. Enfin, il se mariera une seconde fois avec Aline, qui a deux enfants : Sébastien et Maud. Alain et Aline auront un nouvel enfant, Romain.

D'après le graphe ci-dessous, on observe que le petit dernier, Romain, forme *“le nœud”* de la fratrie. D'ailleurs, Aline explique que la naissance de Romain a *“soudé”* la famille :

“(…) donc... puis ensuite on a eu Romain en 84, qui a soudé toute la petite famille quoi, parce qu'il y avait le petit frère qui était chacun, le frère de chacun quoi. Tout le monde retrouvait sa place...”

L'espace de la fratrie est alors scindé en deux, où Romain représente le point de rassemblement. Le week-end, Jérôme rejoint sa mère d'un côté, Sébastien et Maud, retrouvent leur père de l'autre. Romain est donc parfois dans la situation *“d'enfant unique”*, et finalement, il ne bénéficie pas d'autant d'espace de vie que ses demi-frères et sœurs, ce qui le place bien dans une situation dif-

Graphique n° 2



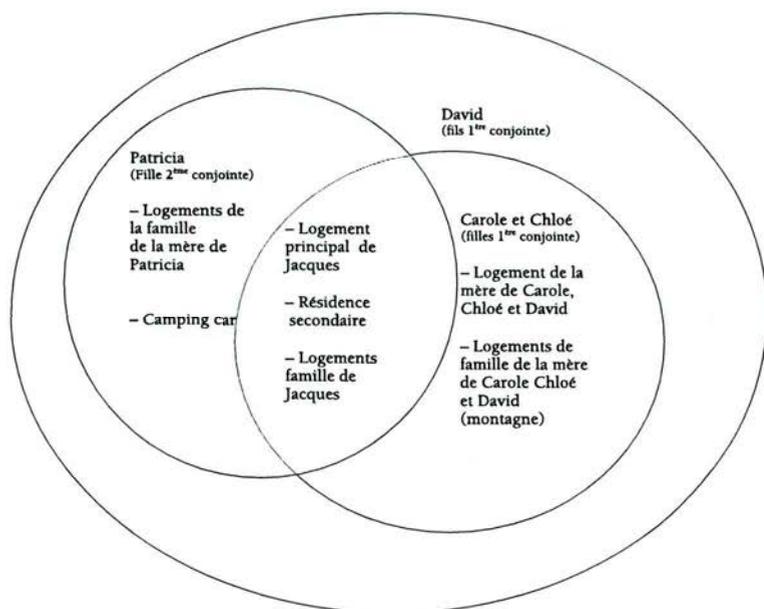
férente. Ces remarques confirment la nécessité de distinguer les configurations familiales où les enfants résident avec leurs parents biologiques et leurs demi-frères et sœurs. En effet, selon la classification de Didier Le Gall (1996), Romain se situerait dans les “foyers bi-parentaux simples à beaux-parents gardiens” – Alain et Aline étant tous deux parents gardiens. Maud, Jérôme et Sébastien dans les “foyers à beaux-parents” au quotidien.

Reprenons également l'exemple de Jacques. Ce dernier a trois enfants issus d'une première union : Carole, sa fille aînée, David, dont il a la garde dès la prononciation du divorce et Chloé, qui viendra chez lui, suite à des conflits avec sa mère lors de son adolescence. De sa seconde union naîtra Patricia.

Il en résulte ici que ce sont David et Patricia, demi-frère et demi-sœur, qui ont partagé le plus de moments ensemble – ils partagent au quotidien le logement de leur père et partent en vacances avec le “camping-car”. Enfin, David représente le nœud de la fratrie et le point commun de tous les lieux fréquentés. Il est ainsi le seul à fréquenter les espaces de vie liés aux deux couples parentaux : les espaces liés à sa famille paternelle, à sa famille maternelle et enfin ceux associés à sa belle-mère. Finalement, l'espace de Patricia est moins diversifié : par exemple, lorsque David va skier en montagne chez sa famille maternelle, elle ne l'accompagne pas. Cet exemple montre que l'enfant né de la recomposition n'est pas nécessairement celui qui symbolise le lien entre les divers membres de la fratrie.

Ces extraits d'entretiens relèvent la nécessité de s'interroger sur d'autres lieux que celui de la résidence principale où des “histoires communes” peuvent aussi se construire. Les enfants des familles

Graphique n° 3



recomposées circulent entre plusieurs lieux parentaux, parfois ensemble, parfois séparément, mettant en évidence toute la complexité de saisir les recompositions familiales qui sont loin de constituer une catégorie homogène. Par exemple, Jérôme, Maud et Sébastien co-résident au quotidien, la semaine. Toutefois, quand Maud et Sébastien vont ensemble chez leur père, Jérôme va seul rejoindre sa mère. Romain est alors continuellement avec ses deux parents. De même, David et ses sœurs disposent de lieux de vacances d'hiver, où se trouvent leur famille maternelle, mais Patricia ne s'y rendra jamais. Inversement, David va parfois rendre visite à la famille de la mère de Patricia. Les sœurs de David n'y vont pas.

De ces situations, il en résulte que des lieux, autres que le logement principal, sont investis afin de composer des temps fondateurs entre les divers membres de la famille recomposée. Concernant Alain et son épouse, ces derniers insistent sur la notion de "moments partagés" entre leurs enfants, issus d'unions différentes. Des "temps forts" à travers des "lieux points de repère" ont ainsi été agencés. Chaque année, ils allaient en vacances au même endroit, en Normandie, lieu d'enfance d'Aline, afin de donner à leurs enfants "des points fixes". Rappelons également que le discours d'Aline mettait en lumière l'importance d'être "élevés ensemble", de partager une histoire commune, afin de fonder une relation entre frères et sœurs. C'est entre Maud et Jérôme – quasi-frère et quasi sœur – que s'instaure cette relation de complicité et non entre Maud et Sébastien – frère et sœur. Aline l'explique par la faible différence d'âges et les "événements vécus ensemble".

“Elle avait 5 ans, il avait 3 ans. Donc c’est un âge où on vit des choses très fortes dans une fratrie et donc eux ils ont vécu plein d’événements et c’est les mêmes, en même temps. Tandis que les aînés et le petit dernier, ils avaient un décalage de 9 ans entre le deuxième et celui qui précède...”

Quant à l’expérience de “temps fragmentés” entre frères, sœurs, demi-sœur, celle-ci a incité Jacques à créer d’autres formes de sociabilité dans divers lieux : son lieu de travail, où sont fêtés les anniversaires de chacun et de chacune, mais aussi sa résidence secondaire.

“Toujours. Toujours, oui, on se voit régulièrement... enfin à mon goût pas assez, parce que chacun à ses occupations hein. Nous, on est liés ici. Nous, quand on peut faire des fêtes de famille, pas que des anniversaires, mais des baptêmes. Dernièrement on a fait, par exemple on a fait les 20 ans de ma fille, tout monde était là, tout le monde est venu, et puis on fait un buffet ici. On a fait le baptême du dernier ici. Moi je dis à mes enfants profitez pendant que votre père a un restaurant, parce qu’après, je ne sais pas comment ça sera. Et c’est vrai que ça permet de retrouver tout le monde. Comme on a la structure pour recevoir des gens. Bon c’est plus facile hein. Bon, on doit faire des achats, ça ne pose pas de problème, puisque je fais mes achats à Rungis. Bon si il faut faire une petite fête, je vais à Rungis, et puis on achète ce qu’il faut acheter. On a toujours fait des fêtes comme ça”.

Fratrie rassemblée à l’âge adulte : le rôle de la résidence secondaire

Plusieurs enquêtés soulignent parfois la difficulté de “rassembler” les enfants : l’absence “d’histoires”, “de culture”, de “valeurs” communes, ou même “d’habitudes familiales” est souvent évoquée. C’est d’ailleurs pour l’une de ses raisons que Jeannette a préféré attendre que ses enfants quittent la maison avant de s’installer avec son conjoint. Reprenons ses propos :

“Mais chacun de son côté. On a terminé notre mission avant de nous mettre ensemble. Moi j’en avais trois, il en avait une. Donc il n’était pas question à ce que les enfants... alors déjà les divorces c’est dur pour... mais si encore on mélange les enfants c’est pas toujours... c’est pas toujours non plus une bonne réussite. Et pour avoir une parfaite réussite, et aujourd’hui on se rend compte, c’est ce qui se passe, c’est qu’on a peut-être eu un sacrifice disons de dix ans, un peu plus de dix ans, même plus que ça, puisqu’on a attendu que les enfants aient complètement fini d’aller à l’école, donc sachant qu’ils finissent à 25, ça devait bien faire 15 ans, on a vécu chacun de notre côté comme ça, chacun a élevé ses enfants et aujourd’hui, bon maintenant on a des petits-enfants des deux côtés, et on a tout fait un mélange et les enfants s’entendent très, très bien, il n’y a aucune haine, aucune rancune, tout le monde... donc on a un remerciement à ce niveau-là.”

Hélène signalera les mêmes difficultés rencontrées lors de sa première recomposition familiale, associées à l’absence de “références communes” entre enfants qui “n’avaient rien en commun.”

“Il avait deux enfants également ?

Oui. Oui, oui. En fait **ça s’est mal passé**. Il faut dire que je devais être dans un état aussi un peu affaibli, et je devais être fatiguée, je n’ai pas pu supporter certaines choses.

Les enfants ont cohabité ensemble ?

Non, **la fille** qui s’appelait Valentine, qui était malvoyante elle, je ne l’ai jamais vue, **elle vivait avec sa mère** qui était infirmière, et c’est **Julien, le garçon, qui avait l’âge de Liliane à quelques mois près, qui vivait avec nous. Il était difficile de faire cohabiter ce garçon et cette fille adolescente qui n’étaient ni frère ni sœur, et qui n’avaient rien en commun.**”.

Isabelle sera beaucoup plus modérée, mais elle précisera la nécessité d’être attentif aux “habitudes familiales”, différentes selon les lignées, engendrant parfois quelques tensions liées aux habitudes domestiques.

“Donc c’est là qu’il y a **des difficultés parce qu’il y a des différences d’habitudes familiales. Mes fils savent très bien comment je vais réagir. Donc si ils veulent obtenir quelque chose, parce que il y a un rouage diplomatique qui existe dans une famille. On fait pas ça parce qu’on sait que ma mère n’aime pas ça, ou mon père, donc on sait comment jouer. Ses enfants... autant sa fille, moi je m’entends très bien avec sa fille et ma belle-fille aussi, elle a bien pigé, elle comprend bien, autant les garçons, enfin le gendre et les fils de mon mari sont très, les pieds sous la table et puis il y a une maîtresse de maison. Alors bon, ça me fatigue un peu et je ne vais pas en faire une affaire d’État, mais je vous dis mon mari n’ose pas intervenir et ça le met de très mauvaise humeur. Ce qui fait que ce n’est pas toujours très facile de cohabiter tous ensemble, parce qu’il y a ces divergences, ces modes de vie différents. C’est normal en fait. Donc là, il faut faire un peu attention.**”

Mais, comme le montre cet extrait d’entretien, ce n’est pas tant les différences “d’habitudes familiales” qui expliquent certains conflits, que la connaissance des réactions de chacun et de chacune face à un même événement, compréhension qui s’acquiert au fil du temps et de la co-résidence. Finalement, les désaccords concernent ici le conjoint d’Isabelle et de son gendre.

D’après le récit de Jeannette, si l’on considère les périodes de jeunesse des enfants et des beaux-enfants, on pourrait supposer que ces derniers ont partagé peu de moments ensemble, les conjoints ayant décidé de s’installer au quotidien tardivement : leurs enfants n’ont donc pas connu une expérience de co-résidence. Or, en changeant l’angle de l’analyse et en y intégrant une dimension temporelle ainsi que les différents lieux fréquentés autres que les logements paternel et maternel, on remarque le rôle des lieux de vacances et de la résidence secondaire dans la création et la construction d’un lien familial entre les différents membres de la famille. La résidence secondaire ou des lieux de vacances peuvent alors constituer un moyen de créer ce “vécu partagé”. Si l’on reprend l’exemple de

Jeannette, on observe ainsi l'importance de la maison de son conjoint, située en Bretagne, où ils reçoivent leurs petits-enfants qui "reconstruisent" la famille. En effet, si leurs enfants n'ont pas été réunis sous le même toit lors de leur enfance et de leur adolescence, leur "équipe de sept petits-enfants", leur "troupe", est rassemblée dans cette résidence secondaire. D'ailleurs, comme cela a été souligné, le couple envisage de s'installer en Bretagne, lors de la retraite de Jeannette.

Les logiques de la résidence secondaire

Comme le relèvent Didier Le Gall et Claude Martin (1991), "*la problématique du logement est interne au processus même de recomposition familiale (...)*". En étudiant l'usage de l'espace domestique des familles recomposées, les auteurs ont montré combien l'analyse du logement – et plus particulièrement l'installation dans celui-ci, son aménagement, le partage de l'espace domestique – était révélatrice du fonctionnement de ces familles. Ils en déduisaient plusieurs logiques de recomposition et de trajectoires de logement où celui-ci "*(...) participe ainsi au processus de régulation et donc de cohésion de la nouvelle famille*". Dans cette perspective, on peut s'interroger sur l'usage des résidences secondaires dans le cas des familles recomposées. Signalons que les familles recomposées de l'enquête "Biographies et entourage" ne possèdent pas davantage de résidence secondaire que les autres. Ainsi, 40 % des couples mariés ont une résidence secondaire contre 34 % des familles recomposées – au moment de l'enquête – et 21 % des enquêtés qui ont recomposé une famille au cours de leur trajectoire familiale.

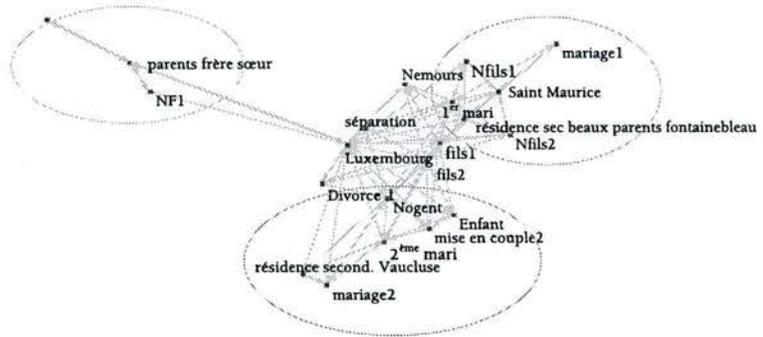
Prenons, l'exemple d'Isabelle, de Christophe et d'Hélène qui ont acheté une résidence secondaire au cours de leur recomposition familiale – ils sont toujours en couple au moment de l'enquête. Isabelle et Christophe présentent de nombreuses similitudes. En effet, tous deux ont acheté une résidence secondaire avec leur actuel conjoint.

Citons une dernière fois quelques dates clefs de la trajectoire d'Isabelle. Celle-ci a divorcé en 1982. Elle a la garde de ses enfants et conserve l'appartement qu'elle avait acheté au trois-quarts à Nogent. Lorsqu'elle rencontre son conjoint en 1987, ils conviennent de rester dans leur appartement. Un système de circulation entre leur logement respectif est instauré, où le conjoint d'Isabelle vient plus souvent à Nogent, les enfants de celle-ci étant absents la semaine. En 1990, son conjoint, veuf, s'installe avec son fils cadet dans l'appartement d'Isabelle. En 1993, le couple achète une résidence secondaire, dans le Vaucluse. On note alors le rôle de cette maison, tant dans la trajectoire résidentielle que conjugale et familiale. En effet, la construction et l'aménagement de cette maison apparaissent comme un projet conjugal, un "projet commun" que le couple a d'ailleurs concrétisé par un mariage dans cette maison.

"(...) On a eu envie effectivement la maison étant construite et de se marier là-bas. Ça clôturait un petit peu quelque chose qu'on avait fait ensemble.

Ça représentait un projet commun ?

Graphique n° 4 : Isabelle



Oui. Et puis je ne dis pas qu'une maison, c'est un bébé, il faut pas... Mais je pense que c'est pas mal quand on se remarie comme ça tard d'avoir élaboré quelque chose ensemble. Il y a quelque chose qui... c'est quelque chose qui unit nos deux familles cette maison, c'est quelque chose qu'on a fait ensemble. Et c'est clair que je pense que ça renforce pas mal de choses. Ce projet commun, qui n'est pas si facile à mener, où il a fallu discuter, mettre de l'eau dans notre vin, chacun de son côté parce que, qui veut une chambre comme ça, qui veut une autre. Donc c'est pas mal je trouve, je trouve c'est une chance, parce qu'on a pas tous la chance de faire ça, mais je pense que c'est pas mal. Parce qu'en se remariant à 45 ans, moi je pouvais encore avoir des enfants, le gynéco était ferme. Il m'avait dit, vraiment, vous n'êtes pas ménopausée donc... mais 45 ans, non. [...]"

Ici, la résidence secondaire constitue un support symbolique pour le couple : elle représente et consolide un projet commun mais elle l'inscrit également dans une continuité familiale. Cette maison réunit ainsi les deux familles : les enfants des deux lignées – celles d'Isabelle et de son conjoint – ainsi que les petits-enfants, permettant ainsi de créer un sentiment d'appartenance familial à travers un lieu fixe.

"Votre maison dans le Vaucluse permet ces rencontres-là ?

Oui. Tout à fait. Ça paraît important. Ça réunit aussi les enfants de mon mari. Il a perdu sa femme qui était d'origine grecque, et son beau-frère grec est venu passé 8 jours l'été dernier. Donc cette famille-là aussi peut venir chez nous. Il y a des amis de sa femme qui vont peut-être venir cet été. Donc on essaie tout de même de garder des liens dans ces familles... recomposées parce que je pense que c'est important en fait. Mais quand on a une maison effectivement dans le Vaucluse, ce n'est pas difficile de réunir la famille entre parenthèses. Une maison je ne sais pas où dans un bled où il pleut beaucoup..."

On peut établir un parallèle avec Christophe, où l'on retrouve les mêmes termes pour décrire sa résidence secondaire. Comme nous l'avons expliqué, Christophe s'est marié une première fois en 1971.

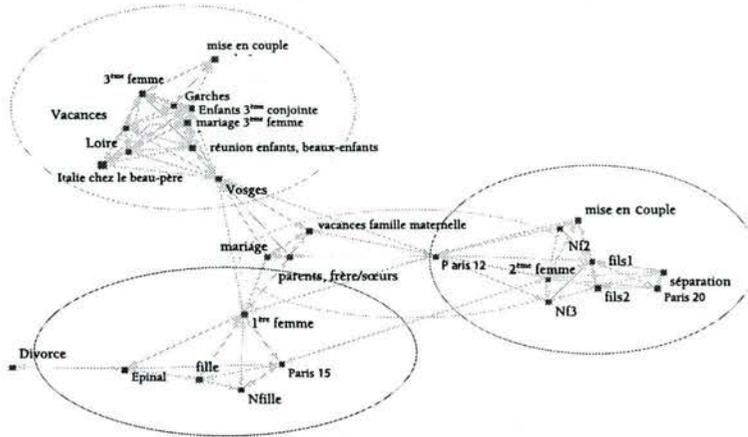
De cette union est née une fille en 1975. Il divorce en 1978 et se met en couple en 1981. Il aura alors deux fils avec sa deuxième conjointe, tandis qu'il a la garde de sa fille les week-ends et lors des vacances scolaires. En 1987, le couple se sépare. Il emménage dans un appartement proche de son ex-conjointe afin de maintenir les liens avec ses fils, ainsi que sa fille. Il rencontre sa troisième conjointe et s'installe en 1995 à Garches dans l'appartement de fonction de cette dernière, qui a la garde de ses deux fils. Sa fille, devenue adulte ne viendra pas dans cet appartement. Inversement, ses deux fils s'y rendent le week-end, où Christophe a d'ailleurs installé une mezzanine dans le salon afin de les accueillir. Aujourd'hui, le couple a acheté une résidence secondaire. Contrairement à Isabelle, qui hésitait à comparer une maison à un enfant, Christophe annonce d'emblée : *"c'est notre bébé"*. La résidence secondaire apparaît comme un projet conjugal, se substituant à l'enfant que le couple n'a pas eu ensemble.

*"Oui, oui, oui... Disons **notre résidence secondaire**, c'est ce qu'on a dit au début, mais on le redit de temps en temps, c'est **notre bébé**, parce que justement on avait notre quota d'enfants et qu'on n'a plus l'âge d'en avoir, on a investi, on s'est investis dans autre chose, donc dans cette maison, parce que les enfants, ben ils continuent à grandir, ils continuent leurs études, certains ont commencé... enfin mon grand a commencé ses études supérieures, donc eux ils sont partis pour continuer leurs études, tout ça, il était hors de question qu'on refasse un enfant tous les deux, c'était pas la peine, on a déjà assez à s'occuper avec ceux-là, donc on a investi autre chose."*

De la même façon que pour Isabelle, la résidence secondaire représente un projet commun et parachève l'union : c'est dans cette résidence que le couple s'est marié en 2003. Elle est aussi le lieu de rencontre des enfants des différentes lignées, même si ce n'est pas le seul endroit où se retrouvent certains membres de la famille, notamment en Italie, chez l'actuel beau-père de Christophe. Mais dans cette résidence secondaire, les enfants de toutes les unions s'y réunissent : la fille de Christophe, née d'un premier mariage, et sa petite-fille, absentes lors de ces voyages en Italie, y vont fréquemment. On remarque alors pour Christophe l'importance de se retrouver avec ses enfants. Comme il l'indique, *"même si je vis pas avec eux, tout le reste pratiquement on peut dire que les deux tiers de leur temps disponible hors scolarité, c'est avec moi qu'ils le passent"*.

Si Agnès Martial (2003) précisait le caractère fondateur du foyer commun, ce n'est pas nécessairement le logement principal qui joue ce rôle comme on peut l'observer. À l'instar du logement principal, les divers lieux fréquentés peuvent également être un indicateur du fonctionnement familial. Ainsi, peut-on prendre l'exemple d'Hélène qui se situe dans une logique totalement inverse. Hélène s'est mariée à l'âge de 19 ans. Elle s'installe avec son conjoint à Pontoise et aura deux filles. Après avoir acheté une maison en 1974, le couple divorce en 1977. Ils vendent la maison et Hélène, qui a la garde de ses deux filles, bénéficie d'un logement de fonction. En 1987, son second

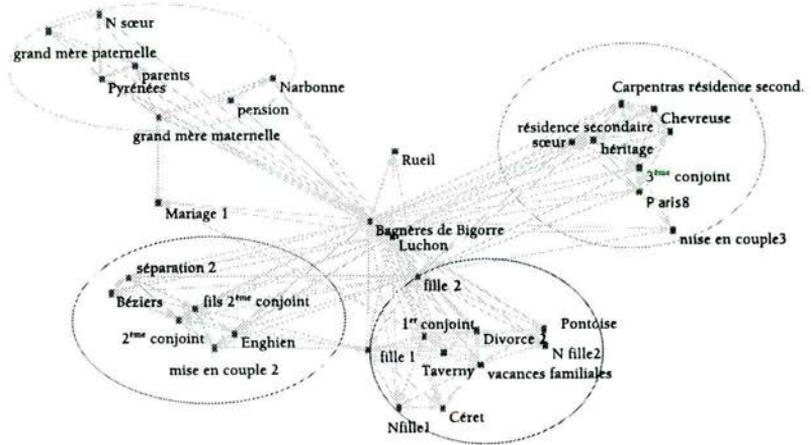
Graphique n° 5 : Christophe



conjoint, accompagné de son fils, emménagent dans son appartement. Deux ans plus tard, le couple se sépare. Hélène, avec sa fille cadette, se rapproche de ses parents à Béziers. Toutefois, des ennuis de santé de sa fille la conduisent à retourner à Paris. C'est à cette époque qu'elle rencontre son troisième conjoint, veuf, et père de deux enfants. Pendant 6 ans, ils vont garder leur logement respectif et "circuler" entre leurs appartements. C'est lors de sa retraite qu'Hélène emménage dans la maison de son conjoint, à Chevreuse. Contrairement à Isabelle et Christophe, Hélène ne s'est pas remariée. Toutefois, on observe également pour celle-ci un système de multi-résidences : Hélène a hérité de la maison de sa grand-mère paternelle, à Bagnères-de-Bigorre, tandis qu'elle a acheté une maison dans le village où résidait sa grand-mère maternelle, à Luchon. Ce sont des lieux marquants pour Hélène : lorsqu'elle revenait du pensionnat, elle se rendait chez ses grands-mères lors des grandes vacances scolaires. Elle y est retournée fréquemment : autrefois avec son premier mari et ses enfants et avec son actuel conjoint aujourd'hui. Ils y vont ainsi chaque été. En couple, elle a acheté un appartement dans la même ville que sa fille aînée, à Carpentras. Toutefois, cet appartement n'est pas un lieu de rencontre familiale : c'est Hélène qui a entrepris les travaux, s'est occupée de l'aménagement et de la décoration. Elle s'y rend alors lorsque son conjoint et elle ont besoin de "moments seuls", son conjoint demeurant dans le "logement principal" à Chevreuse – qui n'appartient pas à Hélène (elle n'est pas propriétaire) – forme de cohabitation intermittente observée par V. Caradec (1996) auprès des "jeunes couples âgés", mais où c'est la résidence seconde qui fait "scission" (Gotman, 1999) et permet au couple d'aménager des temps communs et des temps seuls. On a donc une logique totalement différente : l'achat de l'appartement est individuel et ne représente pas un projet commun – Hélène emploie le terme de "coproduction" et non de projet. D'ailleurs, contrairement à Isabelle et Christophe, Hélène spécifie "qu'elle n'est pas famille" et qu'avec son conjoint, elle "ne forme pas une

famille”, en mentionnant qu'ils ne sont pas mariés. En outre, cet appartement ne fixe ni ne symbolise la famille des deux lignées : seules les filles d'Hélène s'y retrouvent. De même, les autres résidences secondaires constituent des lieux pour le couple et non pour la famille : les lignées ne se “mélangent” donc pas. Un système de multi-résidences est bien en place, mais il n'a pas la même signification ici, le lien de filiation étant non seulement préservé mais surtout distingué. Comme le précise Hélène “Non, comme on a séparé les biens immobiliers, on a séparé aussi les familles.”

Graphique n° 6 : Hélène



L'analyse des entretiens confirme le rôle de la seconde résidence, particulièrement le “pôle symbolique où se recompose périodiquement la structure familiale complète” (P. Bonnin, 1999). Elle apparaît alors comme le centre de la vie familiale, permettant de resserrer les liens familiaux, mais aussi comme le marqueur de l'identité familiale et de son histoire. Toutefois, l'expérience du “temps fragmenté” dans les familles recomposées (A. Martial, 2003) semble d'autant plus favoriser la création de lieux fixes afin de reconstituer la famille. En effet, pour ces familles, il semble que “la résidence secondaire propose [...] une sorte de recentrage saisonnier à la vie de famille” (M. Perrot, 1998). Dans cette perspective, de la même façon que le logement principal (D. Le Gall, C. Martin, 1991), la résidence seconde apparaît comme un indicateur du fonctionnement familial. Des logiques différentes ont ainsi été observées où la résidence seconde permettait de maintenir, de resserrer les liens de parenté, parfois même de les construire. Souvent présentée comme la maison des origines, des racines, la maison de famille – dans le cas des familles recomposées – est alors une histoire à inventer : elle s'inscrit dans une trajectoire conjugale et familiale dont elle constitue le point d'origine. Anne Gotman (1999) relevait ainsi la dimension de continuité pour le couple de la résidence seconde, considérée “comme l'un des moyens d'accomplissement du couple et de la famille” ou de “relancer le couple conjugal”. Ni “nouveau départ” ni “consécration” (M. Perrot, 1998), la seconde résidence inaugure ici

l'engagement conjugal et familial. Il serait dès lors intéressant de vérifier si les résidences secondes des familles recomposées sont davantage achetées ou héritées et si le fonctionnement familial varie en fonction de ces critères. Car la résidence seconde n'est pas toujours destinée à inscrire le couple dans un projet commun, ni à construire de nouvelles racines de l'histoire familiale. Elle peut être au contraire le moyen de séparer, non seulement les territoires conjugaux, mais aussi familiaux, en distinguant notamment les logements en fonction des lignées.

PROJETS DE RETRAITE, GRAND-PARENTALITÉ ET "RÊVE DE LA MAISON"

Nous allons ici conclure sur les stratégies résidentielles en nous intéressant aux projets de retraite des personnes interrogées. Précisons que certains de nos enquêtés sont à la retraite ou en pré-retraite, mais *un seul couple* était à la retraite lors des entretiens. C'est ainsi la situation d'Hélène. La lecture des entretiens montre alors diverses logiques liées à la retraite : garder son logement principal, partir pour s'installer ailleurs. On observe également des logiques "alternatives" – où l'on garde son logement principal et l'on alterne les lieux, et des logiques "définitives" – où l'on part pour s'installer ailleurs, parfois pour emménager définitivement dans sa résidence secondaire.

Projets résidentiels associés à la retraite

Il a été vu précédemment l'importance symbolique que pouvait revêtir la résidence secondaire, celle-ci étant parfois associée à une logique conjugale. En effet, l'achat d'un logement constitue un projet commun : il symbolise alors un engagement. D'ailleurs, un mariage dans ce lieu vient parfois parachever ce symbole, comme cela été le cas pour Christophe et Isabelle. La résidence secondaire est aussi attachée à une logique familiale : celle-ci rassemble les deux lignées et les inscrit dans une histoire en devenir, à construire. Nous verrons toutefois que c'est davantage "la maison" qui incarne cette vie familiale, entourée de petits-enfants. Dans un premier temps, on étudiera les projets des enquêtés propriétaires – ou accédants à la propriété – de résidence secondaire. Il s'agit d'Hélène, d'Isabelle et de Christophe, mais aussi de Jacques, de Jeannette et de Viviane. Dans un second temps, nous présenterons rapidement les enquêtés qui souhaitent rester dans leur logement actuel et nous achèverons cette description avec ceux qui projettent l'achat d'une maison. Deux logiques liées à la résidence secondaire et aux projets de retraite sont alors à l'œuvre ; une première consiste à poursuivre l'alternance des lieux entre la résidence principale actuelle et la seconde résidence. L'autre réside dans l'installation définitive dans la résidence secondaire.

Alterner les lieux

Hélène, nous l'avons vu, alterne aujourd'hui les différents lieux de résidence selon une logique individuelle : elle partage son temps entre le logement principal de son conjoint et ses divers lieux d'habitation, où l'un d'entre eux lui permet d'aménager des temps seule – ou des temps seule avec "sa" lignée (ses filles). On retrouve une logique de scission observée par Anne Gotman (1999), où la maison secondaire devient préférentiellement non pas celle de l'un des conjoints ou d'un enfant adulte, mais d'une lignée. Toutefois, si l'on note un va-et-vient entre la résidence principale et la résidence secondaire, celui-ci s'effectue principalement en couple. C'est notamment le cas d'Isabelle, de Christophe, mais aussi de Jacques et de Jeannette – Viviane vit seule pour le moment. Pour ces derniers, on remarque différents projets. Ainsi, Jacques, Isabelle et Viviane ont le projet de poursuivre ce système d'alternance entre les deux logements. Pour Isabelle, la maison située dans le Vaucluse est alors associée à l'été, aux vacances, où se regroupent la famille – enfants et petits-enfants – les mois de juillet et août, la famille élargie et les amis, les autres mois d'été. Comme elle le souligne, "ce n'est pas un lieu où l'on pense terminer notre vie et aller nous installer définitivement là-bas, sûrement pas". De même, Viviane entrevoit un va-et-vient entre son appartement à Levallois et la maison héritée de sa grand-mère paternelle – maison où elle a résidé jusqu'à l'âge de 10 ans – au gré des saisons. Ce sont alors les conditions climatiques, l'isolement, la "viabilité" de la ville ou du village pendant certaines périodes qui sont mis en avant pour expliquer que l'on ne souhaite pas résider continuellement dans l'un des lieux. Enfin, Jacques présage également une succession des lieux de résidence entre son actuelle commune et sa résidence secondaire. Cette situation apparaîtrait comme un "compromis" entre sa femme et lui, celle-ci désirant rester en ville, lui préférant emménager dans sa résidence secondaire, à la campagne.

"Et vous savez un peu où vous allez aller ?

Ben moi, oui, dans la petite maison à la campagne. *Et puis mon épouse veut rester ici donc on va se débrouiller pour trouver un appartement ici. Voilà.*

Elle aime bien ici ?

Ben oui. Elle veut pas quitter ici. Moi je veux quitter ici.

Le compromis c'est moitié campagne-moitié ici ?

Ben c'est ce qui va se produire de toute façon. *Et puis après on verra, on verra avec l'évolution, on verra comment on va vivre. Parce que de toute façon, il lui reste 5 ans à faire encore, parce que elle, elle a 55 ans donc elle n'a pas encore son quota de travail pour sa retraite. Donc elle va certainement trouver une occupation, un petit emploi qui va lui permettre d'aller jusqu'à 58-59 ans, de toute façon on verra bien. Pour qu'elle ait son nombre de trimestres pour la retraite. (...)"*

Quand la résidence secondaire devient la résidence principale

Inversement, d'autres propriétaires de résidence secondaire conçoivent leur retraite dans ce lieu, ou tout au moins dans la même commune. Par exemple, Christophe et son épouse s'investissent totalement dans

leur maison de campagne : comme il le précise, c'est aussi parce qu'il y voit leur lieu de retraite. Avec son épouse, il se décrit comme des "amoureux invertébrés de la campagne" et précisera l'importance symbolique de cette maison, lieu de leur mariage et des rencontres familiales. Jeannette nous l'avons vu, bénéficie de la seconde résidence actuelle de son conjoint en Bretagne. Cette résidence leur permet notamment d'accueillir leur "troupe" de petits-enfants, au nombre de sept. Toutefois, Jeannette annonce que cette résidence est secondaire jusqu'à sa retraite, celle-ci désirant s'installer en Bretagne avec son conjoint lorsqu'elle cessera son activité. Tous deux projettent alors de vendre cette maison et d'en acheter une autre, au même endroit.

"Donc vous prévoyez d'acheter une maison en Bretagne et d'y aller tous les deux pour vivre là-bas.

Tout à fait. Pour finir notre vie oui.

Donc la Bretagne ça vous plaît ?

Ah ben oui oui. C'est cool la Bretagne, parce qu'on se plaît... Pourquoi la Bretagne ? Je vais vous dire une bonne chose, bon déjà parce que Philippe avait un appartement et que j'ai eu le temps de goûter à l'appartement et à la Bretagne. Et puis deuxièmement c'est que quand vous avez une équipe de sept petits-enfants, quand les grands-parents sont à la mer, eh bien croyez-moi ils aiment bien le sable et les coquillages ! Donc pour rassembler la troupe, rien de tel qu'un brin de sable et quelques coquillages et quelques petits poissons, vous ne trouvez pas ? L'eau, ça attire !

Donc vous avez l'intention d'acheter une maison près de la mer.

Tout à fait, tout à fait. Tout simplement, je vous dis, parce qu'en fait au moins on pourra récupérer les petits-enfants, ils pourront en profiter, et voilà. Voilà, donc on a choisi de privilégier encore la famille, n'est-ce pas."

Le discours des enquêtés propriétaires d'une seconde résidence se rejoint sur un point, et ce, quel que soit leur projet de retraite : ils citent fréquemment l'importance d'une maison accueillante pour les enfants et surtout les petits-enfants.

Rester dans le logement actuel

Pour certains enquêtés, les projets restent en suspens : ils hésitent sur le lieu de leur installation future. C'est notamment le cas d'Alain et Aline, qui indiquent ne pas avoir les moyens financiers de disposer de deux logements. Il s'interrogent alors sur la situation géographique de leur futur logement, lorsque tous les enfants auront quitté le domicile. La Normandie, lieu d'enfance d'Aline fait alors son apparition. De même, Nadine n'a pas de projets précis : elle aime son appartement et son quartier actuel. Elle affirme ne pas vouloir résider en banlieue, soulignant les inconvénients d'être éloignée de Paris et les difficultés engendrées par les transports.

"Ah non, vous ne me ferez pas aller en banlieue. Non, non. J'aime mieux retourner en province ou à la campagne complètement.

Mais là, quand je vois **les galères dans lesquelles sont les gens qui travaillent avec moi avec les problèmes de transport**. Je ne vous parle pas forcément des grèves, hein, les gens ils ont droit de faire des grèves, ce n'est pas la question. Mais, simplement, **c'est loin, c'est long. C'est compliqué. Moi, j'ai des copines que je ne peux même pas inviter à dîner parce qu'elles n'ont pas de train pour rentrer chez elle**. Enfin, bon, c'est l'horreur quoi. Non, non moi je... **Si j'habite Paris, c'est Paris ou la très proche banlieue mais... ou alors on va carrément voir ailleurs.**"

On note le même discours chez Françoise, qui habite la banlieue parisienne mais souhaite y demeurer. Elle précise alors l'importance de la nature, de la verdure dont elle dispose aujourd'hui, mais mentionne l'éloignement des activités culturelles de Paris et les inconvénients des transports.

"Ben, ça, c'est une question, je dirais, plutôt facile pour moi parce que je dirais automatiquement "nature", "verdure", "espace" aussi, "jardins", oui. Mais inconvénient : transports."

De même Isabelle, pourtant très attachée à son quartier comme on a pu le constater, énonce le "danger" de rester en banlieue, et des inconvénients liés aux transports, qui peuvent entraîner une forme d'immobilisme, d'inactivité.

"C'est peut-être un peu dangereux quand on vieillit. Parce que bon, moi j'ai 62 ans, je suis mobile, je cours, je vais et je viens, ce n'est pas un problème. Mais j'imagine qu'à 75 ans, parce que avec mon mari on a à peu près le même âge, tous les deux à 75 ans ici, qui dit que l'après-midi, on prend le RER, on prend le métro... on peut peut-être se ralentir parce qu'il y a cet espace à franchir. Ça c'est pas impossible que ce ne soit pas très bon peut-être.

On fait les choses moins spontanément ?

C'est ça au départ, à Paris, il n'y a qu'à descendre. Ici il faut s'organiser. C'est peut-être à ce moment-là que la banlieue est peut-être un peu problématique."

Interrogées sur "l'espace de vie idéal", Nadine et Françoise répondront "une maison à Paris". La maison demeure alors le logement privilégié des enquêtés : elle est associée à des images de la vie familiale et surtout des enfants, comme nous allons le voir à présent.

Le "rêve" de la maison

Le "rêve" de la maison revient fréquemment dans le discours des enquêtés, et ce, même pour ceux qui désirent rester dans leur logement actuel, rêve qui s'inscrit dans leur vécu résidentiel, au temps de leur enfance, et dans leur cycle de vie présent, la retraite étant souvent attachée à la grand-parentalité. Les principaux arguments pour expliquer le souhait d'une maison sont alors la verdure, le jardin, et surtout l'espace... pour accueillir les petits-enfants. Daniel détaillera ainsi les projets résidentiels de sa femme, qui espérait acheter une maison en pro-

vince. Ce projet a longuement été discuté : Daniel ne veut pas s'installer en province et préfère rester dans leur appartement. Il évoque plusieurs exemples de sa famille ou d'amis établis en province, totalement isolés.

“Je me suis dit ben... alors on a longuement discuté avec mon épouse, mais on y songe... ça c'est très important parce que c'est l'année prochaine hein ! et on s'est dit “on va rester à 50 bornes maximum et dans ce coin-là”. Parce que finalement elle a ses enfants, ses petits-enfants, moi les miens ils sont à Marseille ils savent très bien que papy, c'est le papy de Paris, ça va très bien comme ça, je vais pas leur débouler dans les pattes là ! Et puis j'ai tous mes potes qui sont là. J'ai réussi à convertir ma femme. Maintenant elle veut plus partir, mais elle, elle voulait partir en province. Elle, ce qu'elle voulait c'était une petite baraque avec un petit jardin ! Un petit jardin, rien à foutre moi ! je sais même pas ce que c'est un jardin. Et donc eh ben on a décidé là pour l'année prochaine, elle, il lui reste quand même, deux trois, deux ans à travailler, d'acheter une petite maison. Ca me gonfle ça, mais enfin bon elle, elle veut une petite maison. Et donc ben il faut partir minimum à 50 kilomètres, parce que sinon là il y en a hein, mais à 3 millions... moi ça va bien ! Voilà, donc on va... dans un premier temps on va rester dans la région, dans la région assez proche, enfin 20 bornes plus loin quoi, 20-25 bornes, mais pas dans le Nord de Paris. A la limite le 91, le Sud de Paris. (...) Et donc on va rester en région parisienne. Ça c'était une question extrêmement importante parce que partir en province, moi j'ai des amis qui ont des belles maisons en province. Ils s'emmerdent à 100 sous de l'heure ! (...)”

Si Daniel se montre peu enthousiaste, le couple s'accorde néanmoins sur l'achat d'une maison avec un jardin, située à une cinquantaine de kilomètres, leur permettant de recevoir leurs enfants et leurs petits-enfants. La maison est cependant ici un souhait féminin : ce sont les enfants et les petits-enfants de la conjointe de Daniel qui sont attendus, lesquels résident à proximité, contrairement à la famille de Daniel, restée à Marseille. Toutefois, Robert offre un regard masculin différent et met en lumière la place accordée à la maison et à son rôle fédérateur au sein de la lignée familiale. Afin d'expliquer son dernier déménagement, il mentionne les transports, peu fréquents et éloignés de son ancien domicile et qui ne facilitent pas les navettes domicile/travail pour sa conjointe et lui, ainsi que le manque d'espace pour accueillir ses petits-enfants – les siens et ceux de sa conjointe.

“Donc c'est vraiment le seul inconvénient.

Le seul inconvénient c'était les trains. Et pour nous c'était... pour nous ça nous semblait petit quand même maintenant. Oui. Là nous avons une pièce de plus, parce que maintenant nous avons des petits-enfants, alors il faut compter maintenant que les petits-enfants vont pouvoir venir, les parents des petits-enfants avec les petits-enfants, donc là-bas c'était trop petit. On ne pouvait accueillir personne. La pièce où était la fille qui est partie après donc habiter ailleurs, c'était notre bureau à l'origine, où il y avait l'ordina-

teur, donc il y avait juste un clic-clac dedans pour faire coucher des gens, c'était quand même pas ça..."

Interrogé sur ses projets résidentiels, la "maison" revient alors. Il l'interprète comme une forme d'"habitus", sa conjointe et lui ayant vécu lors de leur première union dans une maison, et l'explique par la présence des petits-enfants. La maison et surtout son jardin sont alors perçus comme "l'idéal".

"Alors je ne sais pas. Là je ne peux pas vous dire, parce que est-ce que nous voudrions aller habiter un petit coin de campagne ou en ville ? Ça ce sont peut-être les années qui vont venir qui vont nous le dire. Je crois que c'est une question de santé de l'un ou l'autre. De toute façon si on achète, ça m'étonnerait bien que ce soit un appartement. Ça sera vraisemblablement une maison parce que tous les deux nous avons quand même été habitués pendant longtemps à vivre en maison, Paula avait aussi une maison avec un jardin. On a donc été habitués à avoir un jardin. Et pour les petits-enfants !"

Les projets de localisation de cette maison sont multiples. Contrairement à Daniel, Robert hésite entre se rapprocher de l'une de ses filles, qui réside actuellement en montagne, et habiter à proximité d'une des filles de sa conjointe, à la mer. Dès lors, comme le précise Robert, ce sont peut-être les petits-enfants, d'une lignée comme de l'autre, qui guideront leur choix.

"D'accord, et si vous deviez partir plus loin, qu'est-ce que vous choisiriez ?

Plus loin ? Oh ben la région où habite une de mes filles, la région des Hautes-Alpes, c'est superbe. La montagne... ah oui nous adorons la montagne. Mais moi j'aime beaucoup la mer parce que je suis originaire du bord de la mer, mais...

La région où habite une de vos filles, la montagne...

Par là, c'est superbe quoi. C'est vraiment très, très beau. Pourquoi pas ? Nous aimons bien la montagne tous les deux, moi j'aime bien les petites promenades. Et puis bon il y a... il y a le père d'un de mes petits-enfants qui dit "ah ! il faudrait acheter une maison en Bretagne pour Albert", oui on sait pas, oui bon on ne sait pas, il y a... peut-être que nos petits-enfants vont nous guider aussi hein ! Peut-être aussi qu'on se rapprochera d'un petit-enfant... je ne sais pas. Je ne peux pas savoir."

Les enquêtés s'imaginent alors la maison avec son jardin, ses recoins, sa cabane, remplie d'enfants, de rires et de mouvements. Le souhait de la maison est aussi un projet à long terme : celle-ci est un lieu de rencontres pour les petits-enfants ou pour les futurs petits-enfants. Evelyne, par exemple, a le projet d'acheter une maison avec son conjoint – nous avons ainsi vu que celle-ci s'est agrégée dans l'appartement de son conjoint et a laissé ses meubles dans le grenier de ses parents. C'est le manque d'espace qui a conduit à ce projet, mais aussi l'image de la maison créatrice de liens familiaux, image qui s'inscrit dans l'enfance d'Evelyne. Comme elle le souligne, ses parents ont une maison où les membres de la famille se

rencontraient régulièrement, réunions familiales initiées par sa mère. Depuis le décès de cette dernière, les rassemblements sont moins fréquents, mais elle observe que, pour ses sœurs et elle, *“quelque part dans notre tête, c’est quand même notre point de ralliement. C’est notre maison”*. C’est bien cette ambiance familiale qu’elle imagine recréer avec le fils de son conjoint et pourquoi pas, avec les futurs enfants de celui-ci.

“Bah ça, ça dépendra plus de Denis que de nous hein, parce que c’est sûr que si on achète une maison, il aura de toute façon son espace vital. Si la maison est suffisamment grande, au moins une chambre avec une salle de bains attenante et éventuellement prévoi une petite chambre attenante si jamais il a des enfants hein ? Mais ça c’est un choix qui lui incombera, ou il se sentira bien et il aura envie de venir chez nous, profiter effectivement de l’ambiance familiale ou il aura pas envie. À mon avis si il reste avec la même fille, ils auront envie parce que quand ils viennent à Paris ils sont soit chez nous, soit chez les parents d’Anaïs quand c’est pas tout le monde qui est ou chez les uns ou chez les autres. On s’entend tous très bien mais bon, pour une raison d’espace on peut pas vivre ensemble ça c’est clair ! Mais si chacun, si les gens se sentent suffisamment attirés les uns vers les autres sans contrainte y’a rien de plus agréable, je peux vous le garantir hein. Parce que plutôt que d’éplucher les pommes de terre toute seule vous faites la gueule, c’est plus marrant hein ! Surtout que si vous vous racontez des histoires ou vous chantez des chansons, c’est plus rigolo ! Didier adore faire la cuisine mais il adore faire la cuisine une fois de temps en temps pour les occasions. Quand il y aura des anniversaires, ou des fêtes ou des choses, là il se mettra en tambouille, il sera ravi, il se fera aider par tout le monde parce que c’est le genre : je suis le chef et puis il me faut des commis et tout le monde va participer, ça tourne vraiment à la fête et puis le reste du temps ce sera chacun son tour et puis voilà si ça peut marcher comme ça moi j’en demande pas plus hein, sinon si c’est pour vieillir comme un vieux croûton dans son coin pfout.”

Parfois les enquêtés vont plus loin dans l’avenir et se projettent arrières-grands-parents. C’est le cas d’Annie, aujourd’hui seule, qui “rêve” d’une maison afin de réunir toute sa famille – ses fils, mais surtout ses petites-filles. Comme elle l’indique, ces projets dépendront davantage de ses petites-filles que de ses fils. En effet, l’une d’entre-elles réside à proximité et est très attachée à elle : elle dort ainsi tous les vendredis, chez elle. Elle rappelle ainsi la mésentente entre son fils et sa conjointe et annonce une séparation future de leur couple. Elle avance alors :

“Bon il y a plein de choses que, je sais pas ce que je ferai, je sais pas. Pour le moment, bon je ne suivrai peut-être pas mes fils, mais si pour une raison ou pour une autre, ma petite-fille se trouve éloignée de moi... ben ça me compliquerait la vie. Parce que je sais qu’elle tient énormément à son petit lot de sérénité qu’elle trouve ici. Donc, pareil, on verra.”

Questionnée sur son espace de vie idéal, elle signale qu'elle en disposait d'un : la maison familiale où tous les membres de sa famille, de toutes les générations se réunissaient. De la même façon que pour Evelyne, les souvenirs d'enfance d'Annie sont baignés de moments chaleureux, de rires, de repas préparés à plusieurs... Dans l'imaginaire d'Annie, la maison est la consécration de la famille, la famille stable où "il n'y a pas de divorces, il n'y a pas de disputes". Elle est un idéal d'amour, où tout le monde prend plaisir à se voir, à se parler, à se rencontrer. C'est aussi le lieu de la lignée et de sa continuité : les petits-enfants grandissent, se marient et présentent à leur tour leurs enfants dans cette maison.

"Ben mon espace de vie idéal, moi j'en avais un en étant... c'était un peu comme la marquise, vous savez là, une belle maison, une grande maison, et avec tout ce qu'il y a avec, c'est-à-dire les domestiques et tout hein. Pas à moi... et puis vraiment avoir toute la famille, les enfants, les petits-enfants, dans un idéal d'amour tout le monde s'entend bien, il n'y a pas de divorces, il y a pas de disputes et puis une quinzaine de petits-enfants. Là. Voilà. C'était ça. L'idéal, je pense que c'était l'idéal qu'on avait dans notre famille. Mais enfin c'est l'idéal, enfin on en revient un petit peu au milieu social, l'idéal du milieu social. Parce que c'était un petit peu la maison de ma grand-mère et avant la maison de sa mère. Et puis bon ben mon idéal maintenant, ben, ce serait réussir à m'acheter un petit quelque chose à moi, parce que là je suis pas propriétaire et ça me coûte cher. Et quand je vais être à la retraite on va me foutre dehors, on me donnera 6 mois pour dégager. Donc m'acheter un petit quelque chose, à moi. Où il y ait au moins une petite chambre, ben pour au moins recevoir ou les copains ou les amis, ou les enfants. Voilà. Et puis mon idéal et bien c'est... c'est que les enfants continuent à se voir, à se fréquenter, à s'aimer. Et puis qu'on se retrouve quelque part. Et puis quand je serai vieille, ce sera peut-être mes enfants qui seront très riches, qui auront eux une très grande maison et puis c'est moi qui irai dans leur grande maison. Et mes petites-filles me montreront mes arrières-petits-enfants, et je leur demanderai mais l'es qui toi ? Parce que il y a pas de raison que je perde la boule comme ma mère et ma grand-mère et puis voilà."

L'ambition d'Annie est donc de retrouver les moments qu'elle a connus, vécus et ressentis lors de son enfance, de les partager avec ses enfants et ses petits-enfants et de les reproduire dans sa maison, qui deviendra le point de ralliement. Elle ajoute d'ailleurs être prête à acheter une maison à la campagne et à s'éloigner de la région parisienne pour réaliser ce rêve.

"Pour vous c'est important d'avoir un point de ralliement ?

Ah oui. Moi finalement mon rêve. Enfin, moi j'aime bien la ville, ça me fait chier la campagne. Mais c'est vrai que si c'est la seule façon d'avoir un point de ralliement pour tout le monde, et bien s'il le faut je partirai à la campagne. Si c'est le seul moyen d'avoir un point de ralliement. Par exemple quand mes petites-filles se marieront. Elle seront plus chez papa maman. Si la seule façon d'avoir, de réussir à ce que tout le monde vienne, c'est d'abord une maison où les gens seront contents de venir en vacances, et bien je ferai cet effort de me priver tout l'hiver

de me priver de la vie parisienne, à partir du moment où tout l'été j'aurais le point de ralliement de toute la famille, des copains, des petits-enfants, des arrière-petits-enfants, etc. Ça c'est vrai, j'ai, j'ai toujours cette optique-là. Et c'est vrai que c'est ce que mes frères et sœurs ont."

La maison est ici la consécration du bonheur, ou de l'idéal que l'on s'en fait. Pour l'avenir de ses enfants, Annie leur souhaite ainsi un bel avenir... et une belle maison. La maison poursuit donc son rôle dans l'imaginaire collectif : celui de lieu créateur et fondateur des liens familiaux, de patrimoine, de continuité de la lignée et s'assimile à *"la volonté de créer un groupe permanent uni par des relations sociales stables, à une lignée capable de se perpétuer durablement à la façon de la demeure, durable, stable et immuable... il enferme un pari sur l'avenir ou plus exactement un projet de reproduction biologique et sociale"* (P. Bourdieu, 2000).

Une grand-parentalité spécifique pour les familles recomposées ?

De ces portraits et de ces histoires contés au fil des pages, force est de constater le rôle des petits-enfants dans les familles recomposées. Une partie de nos interviewés, déjà grands-parents, ont décrit une grand-parentalité très active, avec le souhait notamment d'une grande maison avec un jardin, leur permettant d'accueillir et d'héberger leurs petits-enfants. Précisons dès à présent que l'objet de cette recherche n'était pas d'étudier la grand-parentalité au sein des familles recomposées. Mais à la lumière de certains entretiens, on peut se demander si celle-ci se distingue de la grand-parentalité au sein des familles dites "nucléaires" et offrir quelques éléments de réponse. Dans un premier temps, les interviewés ne paraissent pas "distinguer" les petits-enfants des différentes lignées. Ainsi Jeannette, qui avait pourtant opéré un distinguo entre ses enfants et ceux de son second conjoint – en ne les "mélangeant pas" – indique bien, lorsqu'elle parle de la fille de son conjoint : *"elle nous a fait deux petites-filles"*. De même, Robert, s'exprime en utilisant l'adjectif possessif "nos" montrant qu'avec sa femme, ils n'établissent pas de différences entre les petits-enfants issus des différentes lignées. D'ailleurs, lorsqu'il s'interroge sur la localisation de sa future maison, il déclare souhaiter se rapprocher de l'un des petits-enfants et précise qu'il hésite entre sa fille, à la montagne, ou celle de sa conjointe, à la mer. Fait étonnant, deux entretiens font état de femmes qui ont assisté leur belle-fille lors de leur accouchement. C'est le cas notamment d'Emmanuelle, qui racontera l'accouchement de sa belle-fille, auquel elle a assisté. C'est la belle-fille d'Emmanuelle qui a émis le désir d'être accompagnée d'elle. Emmanuelle explique ainsi que sa belle-fille résidait avec elle lorsqu'elle était enceinte de sa dernière fille. De cette expérience, sa belle-fille a préféré être accompagnée par elle durant cette période. D'ailleurs, sa belle-

filles, son conjoint et son enfant sont restés quelque temps chez Emmanuelle.

“Ben pour le 1^{er}, le 1^{er} qui est né, celui-là, j’ai été très associée à la naissance. Parce que, vraisemblablement, je pense que c’était lié à la naissance de ma dernière fille que la plus grande avait apprécié peut-être, je ne sais pas comment quoi. Donc elle s’était un peu rapprochée de moi pour un peu prendre en charge sa couvade à elle quoi. Et donc j’étais allée, on était allés, parce qu’elle nous voulait nous, on était allés à la naissance. Elle nous avait demandé de venir l’accompagner pour l’accouchement. Donc on avait vu... et puis son père qui ne l’avait pas vu naître, il a vu son petit-fils naître. Et c’était un moment assez fort quoi.”

De même, Christophe relatera l’accouchement de sa fille : c’est sa femme actuelle qui assistera à cet événement.

“Et votre femme justement, vis-à-vis de l’enfant de votre fille, elle se sent grand-mère ?

Ah complètement ! Elle a assisté ma fille pour l’accouchement.

Ah oui...

Et mon gendre avait dit : “surtout je veux personne de la famille !” parce que vous savez après ça peut créer des problèmes dans la famille “moi j’ai été à l’accouchement”, ceci, cela, bon, donc le gendre avait dit... puis le gendre il vient d’une famille... son père est... (silence) il est assez bizarre, je dois reconnaître, comme quoi... Et donc lui il a fait très attention à ça, il connaît très bien ses parents, il ne s’entend pas très bien avec eux, parce qu’il y a trop de choses de... trop de différences quoi. Et donc c’est, il avait mis le holà en disant “je veux personne de la famille”. Et puis sauf que, comme ma fille elle habitait... habite toujours très près de chez nous, on est séparés par la voie de chemin de fer, mais on habite à quoi ? à 600-700 mètres l’un de l’autre, au moment du terme de la grossesse, ils avaient quand même donné le numéro de téléphone à ma femme (...) et c’est comme ça que ma fille au moment, a dit à ma femme “je crois qu’il faut y aller”, tout ça, donc on a pris sa voiture, ma femme a pris sa voiture pour l’emmener à l’hôpital et au moment de l’emmener en salle de travail et tout, ma fille a dit “non non tu restes avec moi”. Donc c’est comme ça qu’elle s’est sentie obligée de rester et comme il n’y a jamais eu... alors donc, ma fille et ma petite-fille sont très proches de ma femme qui est quand même une femme vachement gentille aussi donc c’est...”

Néanmoins, sans présager de moins bonnes relations entre petits-enfants et conjoint du grand-parent, il faut préciser que dans les deux situations décrites précédemment, il n’y a pas – pour le moment – d’autre petits-enfants. Ainsi, Isabelle évoquera son sentiment lié à son expérience de grand-maternité auprès de tous ses petits-enfants. Son témoignage est d’autant plus intéressant qu’il présente plusieurs “degrés” de grand-parentalité dans la trajectoire d’Isabelle. Elle retracera alors la naissance de l’enfant de son beau-fils, Stéphane, le premier petit-enfant. La naissance de celui de son fils, Maxime. Et les relations instaurées avec le bel-enfant de son fils, Thierry – en couple avec une femme, mère d’un enfant né d’une union différente. Il faut rappeler ici l’importance de la

résidence secondaire dans le parcours d'Isabelle qui permet de regrouper la famille et d'accueillir les petits-enfants, au nombre de dix. Pour Isabelle, la grand-maternité s'est alors construite différemment. Très étonnamment, elle note une différence dans le lien instauré entre l'enfant de son fils, lien qu'elle qualifie de "physique", quasiment "biologique" – "au niveau des tripes" et celui de son beau-fils, qu'elle définirait comme "psychologique". On retrouve alors dans le discours d'Isabelle la notion de liens "d'affinités", de liens "électifs", décrite dans les familles recomposées à propos du beau-parent.

"Ben là, moi, je me sens la grand-mère de tous alors parce que Stéphane qui est le premier qui soit né, c'est le fils de Dominique, donc c'est le premier petit-fils de mon mari, et il l'a eu quand il avait 50 ans donc moi aussi j'avais 50 ans, le premier petit-fils est arrivé donc c'est Stéphane qui aujourd'hui, il aura 12 ans en février. Quand il est né, pour moi c'était le premier petit-fils d'une famille de petits-enfants qui allaient venir quoi. Je ne sais pas combien, mais enfin c'était le premier. Pour moi, je l'ai vraiment accueilli comme un petit-fils et j'ai agi comme j'ai agi avec les miens. Mais quand j'ai eu le premier, à moi. Il avait 6 semaines et je l'ai gardé. J'étais folle d'angoisse. Mes enfants ont acheté une petite maison, et il y a un escalier en colimaçon, donc il dormait là-haut. Et au bout d'un quart d'heure je montais voir si il allait bien. J'avais une trouille parce que moi dans mon travail, j'avais une jeune maman qui avait perdu un bébé de la mort subite du nourrisson. Je ne crois pas que j'ai... j'y ai peut-être pensé de temps en temps quand j'étais jeune maman, allez vérifier que le bébé dormait bien, qu'il n'avait pas régurgiter, etc., mais Stéphane, jamais je n'ai eu peur qu'il meurt chez moi. Jamais. Et Maxime, donc le premier chez moi, c'était une hantise. Et un sentiment... effectivement quand je l'avais dans les bras, je me disais mais il y a quelque chose de moi dans ce bébé. Mais il est... je m'entends très bien avec lui, bon, mais quand il est né au fond, on connaît pas le bébé qui vient de naître, mais je me suis dit mais là, il me fait mal là, si il pleurait ou quand j'étais inquiète, c'était vraiment au niveau des tripes. Je ne le suis pas pour Stéphane. Ce n'est pas au niveau des tripes que je le ressens, c'est psychologiquement. Et je m'entends très bien avec lui, ceci dit je m'entends très bien avec Maxime et avec les autres aussi, il y a une complicité, mais à un moment donné je me disais quand il était tout petit je me disais peut-être que je serais beaucoup plus complice avec Stéphane qu'avec Maxime, mais il y a deux liens, mais c'est là qu'on se rend compte qu'il y a une différence. Que ce lien réel et physique, il existe. C'est étonnant, c'est très curieux. Au delà de ce côté, de les gâter, de partir avec eux, de les emmener faire du sport, de partir en vacances avec eux, c'est pareil avec tous, la joie est la même. Mais l'attitude n'est pas la même."

Mais une différence, qu'elle explique par un lien physique, est posée, même si elle admet finalement plus de complicité, d'affinités avec Stéphane, montrant la force du vecteur généalogique dans la construction des liens. Isabelle soulève également une autre distinction entre le petit-fils de son conjoint – avec qui elle n'a aucun

lien biologique – et un petit-fils arrivé plus tardivement, du fait du mariage de son fils avec une femme, déjà mère. Ici, c'est davantage l'absence de vécu partagé dans le temps qui est mis en évidence. Comme elle l'indique, "je l'ai rencontré, il avait 7 ans". Ce n'est donc plus un rôle de grands-parents qui est tenu auprès de cet enfant, notamment dans l'éducation, mais davantage un rôle de référents adultes. En outre, elle souligne la nécessité dans la construction du lien grand-parent/petit-enfant d'une forme de réciprocité : reconnaissance de ce rôle par le grand-parent, par l'enfant mais aussi peut-on ajouter par les parents de l'enfant.

"Alors l'aîné, Patrick, lui, oui, c'est une famille recomposée. Il y a un petit-enfant qui est comme Stéphane pour moi, il n'y a aucun lien si vous voulez. Alors bon c'est vrai que Thierry... donc lui il a 14 ans, il est plus difficile, parce que son père n'a jamais été le mari de sa mère, ni son compagnon (...). Donc Thomas est très attaché avec sa mère. Quand il vient ici avec son petit frère, il est très content, il dit je vais chez Isabelle, je vais bien manger, quand il vient à la campagne, il est très content et il rigole et tout, mais je crois pas que lui me considère comme Stéphane. Il sait que je suis la mère de son beau-père. Il nous aime bien mon mari et moi, mais je ne suis pas sa grand-mère. Tandis que Stéphane, dès fois il me dit, oh tu sais je suis content que tu sois la femme de mon billit, donc il me dit je suis content que tu sois la femme de mon billit, il va me téléphoner, il me raconte ses petites amourettes de gamin. Enfin il a des rapports avec moi comme si j'étais sa grand-mère. Tout en sachant très bien que je ne suis pas sa grand-mère, ça j'ai toujours dit que je ne voulais pas qu'il me, ils ont une grand-mère qui est morte. Je veux qu'ils le sachent et je ne veux pas me substituer à elle. Je suis quelqu'un d'autre.

Il vous a toujours connue.

Oui, toujours. Oui, oui. Tandis que Thierry, il ne connaît pas ses grands-parents. Du côté de son père. Il n'a pas connu son grand-père parce que son grand-père est mort quand sa mère avait 17 ans. Il a juste une grand-mère, mais il ne recherche pas ces liens-là. Parce que autant pour nous, il fait partie de la famille, on lui fête son anniversaire, à Noël il a un cadeau, quand il vient je le considère comme les autres, je le traite comme les autres, je me rends bien compte que même pour moi, je l'ai rencontré, il avait 7 ans, c'est pas pareil. Je m'y intéresse intellectuellement, je l'aime bien, mais, bon... c'est différent d'avec Stéphane, c'est clair.

Ça se construit ?

Oui. Non, et puis je pense qu'il n'est pas dans cette demande. On est des gens qu'il aime bien, chez qui il vient volontiers, mais il ne nous considère pas comme des grands-parents substitutifs. Il accepterait mal qu'on ait un rôle de grands-parents vis-à-vis de lui. C'est-à-dire que par exemple pour Stéphane, il était rentré tard d'une boum vous imaginez à 11 ans ! et d'ailleurs quand ses parents se sont fâchés il s'est dit oh la billit va téléphoner et se fâcher lui aussi il va me faire la leçon et effectivement billit a téléphoné et lui a fait la leçon. On ne fera jamais ça à Thierry. Parce que on ne peut pas se placer en tant que grands-parents, même si ça aiderait peut-être les parents. Je pense qu'on a pas à le faire. Il dirait mais de quoi vous vous mêlez, je ne suis pas de votre famille. Ça pour lui,

c'est clair. Et ça n'est pas un champ de bataille. C'est comme ça. Je pense que c'est le mieux, que les choses soient claires. Que les choses sont claires des deux côtés."

Dans cet exemple, l'image de la grand-maternité, de la même façon que celle de la maternité, s'insère dans un schéma biologique et naturaliste, corroborant l'analyse de Vincent Gourdon (2001) du rôle des grands-mères, supposé s'inscrire dans leur corps et par là même dans la maternité et avec elle dans la grand-maternité. Toutefois, si les propos d'Isabelle peuvent s'appuyer sur des pré-supposés biologiques afin d'explicitier la nature différente de sa relation avec ses petits-enfants, où le lien entre elle et son petit-fils biologique apparaît plus intense et "au niveau des tripes", c'est aussi parce que ce lien "physique" conduit à une reconnaissance réciproque "qui va de soi" entre le grand-parent et le petit-enfant. Cette reconnaissance n'apparaît pas avec Thierry, arrivé dans la famille tardivement. De même, Isabelle précise bien qu'elle ne souhaitait pas prendre la place de la grand-mère de Stéphane, décédée. La réciprocité n'était donc pas instaurée, et ce, dès le départ : Isabelle ne voulait pas se substituer à la grand-mère biologique de Stéphane et prendre ce rôle. Il est difficile dans ce cas de figure de trancher ce qui est de l'ordre du conscient et/ou de l'inconscient pour expliciter ce lien exprimé différemment. Mais comme le rappelle Francis Zimmermann (1993), la biologie est fortement présente dans l'idéologie de la parenté et "*Le premier obstacle, dans les sciences sociales, c'est le naturalisme spontané qui nous conduit communément à prendre les mœurs et coutumes pour preuve de prétendues vérités biologiques*". Cet exemple montre davantage une logique de distinction des places et des statuts, fondée sur un principe généalogique et une norme d'exclusivité, d'indissolubilité du lien de filiation qui prévaut dans notre système de représentations (I. Théry ; A. Fine ; A. Martial ; C. Clément), principe qui rejaillit sur la grand-parentalité.

Conclusion

Les familles recomposées ont fait l'objet de plusieurs études ces dernières décennies et ont conduit à diverses interrogations. Interrogations sur leur nombre, sur leur définition et sur leur frontière, amenant des transformations sur notre façon d'appréhender la famille et à une réflexion, tant méthodologique que théorique. Interrogations sur les rapports familiaux entre générations, sur la parentalité et avec elle sur la pluriparentalité, appelant une réflexion sur la définition du lien familial – particulièrement celui de filiation – et plus largement sur les fondements de notre système de parenté.

Une étude pionnière de Didier Le Gall et de Claude Martin (1991) soulignait combien la question du logement était interne au phénomène de reconstitution familiale, tandis que d'autres recherches (A. Martial, 1998, 2000, 2003 ; A. Poittevin, 2003) relevaient la dimension centrale de la co-résidence pour appréhender le fonctionnement des familles recomposées. L'objet de cette recherche était alors de s'interroger sur les familles recomposées et leur logement, mais en changeant l'angle de l'analyse, notamment en nous rapportant à la notion "d'espace de vie". En effet, celle-ci permet de dépasser la notion de "résidence principale" et d'adopter une dimension temporelle, dimension indispensable à l'analyse des familles recomposées (I. Théry ; T. Blöss ; D. Le Gall et C. Martin ; A. Martial). Une enquête qualitative a donc été menée auprès d'hommes et de femmes qui ont recomposé une famille au cours de leur trajectoire. Elle a été réalisée à partir de l'enquête "Biographies et entourage", effectuée en 2000-2001 par l'INED, auprès de 2 830 Français, nés entre 1930 et 1950. Seize entretiens semi-directifs ont été conduits auprès de personnes nées entre 1940 et 1950 et de professions intermédiaires. Dans cette perspective, l'enquête "Biographies et entourage" a permis un premier cadrage statistique. Il faut souligner que ces résultats constituent une forme de "préambules" : il est évident qu'il serait nécessaire de détailler l'analyse statistique en intégrant divers paramètres comme le détenteur de la garde des enfants, la profession des enquêtés, la durée de l'union... Précisons enfin que le nombre limité d'entretiens ne permet pas ici de prétendre à une enquête représen-

tative, ni de généraliser les observations. Elle offre cependant la possibilité d'explorer les familles recomposées à une autre échelle – celle d'espace de vie – et d'ouvrir des pistes méthodologiques.

L'analyse du logement des familles recomposées à partir de différents moments – la rupture, l'après-rupture, et la recomposition – a permis d'établir quelques repères statistiques. D'après les données de l'enquête "Biographies et entourage", suite à ces événements, les individus quittent en général leur logement. La garde des enfants, plus que le sexe du parent, constitue l'un des facteurs les plus influents sur la mobilité résidentielle. En effet, le parent qui a la garde des enfants conserve plus souvent le logement lors de la rupture, mais aussi lors de la recomposition familiale. Toutefois, cette pratique s'observe davantage chez les hommes, corroborant ainsi l'analyse de Claude Martin (1997). Signalons ici que, si la garde principale est plus souvent attribuée à la mère, on observe néanmoins une circulation des enfants entre les divers logements parentaux, évoluant au cours du cycle de vie et des relations entre parents. La décision juridique ne correspond alors pas toujours à la pratique effective, laquelle peut passer inaperçue dans une enquête quantitative, comme le précisait Sylvie Cadolle (2003). D'ailleurs, dans l'enquête "Biographies et entourage", la garde des enfants, mesurée à partir de la composition des ménages et donc de co-résidence avec les enfants, montre que 90 % des femmes ont la garde de leurs enfants mais 35 % des hommes ont la garde d'au moins un enfant³¹. Enfin, d'autres critères expliquent la mobilité et le statut résidentiel : par exemple les locataires HLM apparaissent davantage sédentaires que les locataires du secteur privé, confirmant ainsi les résultats de Patrick Festy (1988).

Les entretiens réalisés montrent en revanche une faible mobilité des femmes suite à leur rupture. Cela est dû à la composition même de l'échantillon : les femmes enquêtées se trouvent plus souvent dans les métiers de l'enseignement, elles disposent de logement de fonction. Mais on a pu constater aussi l'importance du temps passé dans leur logement et dans leur quartier, qui incite certaines femmes à ne pas déménager, notamment pour assurer à leurs enfants une certaine continuité dans les lieux. Davantage qu'un attachement au logement et à ses caractéristiques, on peut y voir un ancrage vis-à-vis du quartier, des services et des réseaux de sociabilité – de voisinage, scolaire, amical – tant pour les enquêtées que pour leurs enfants, que l'on désire parfois maintenir afin de les "préserver" des changements autres que ceux liés au divorce. Quartier permettant aussi de rétablir des relations d'amitié, d'entraide, plus particulièrement lors de la phase de monoparentalité. Les femmes interrogées ont ainsi parfois insisté sur les difficultés associées à leur situation de "mère seule", difficultés souvent surmontées grâce à leurs réseaux amical et familial. Quant aux hommes, la période qui fait suite à la rupture constitue l'un des moments les plus difficiles, tout au moins les plus déstabilisants, décrite parfois comme une "période de galère". En effet, ces derniers connaissent plus souvent des situations tran-

31 Il s'agit donc non pas de la garde juridique mais de l'usage de la garde.

sitoires à travers leur expérience de logements précaires, qui font fréquemment suite à une situation de départ précipité. Dans leurs critères, les transports sont quelquefois mentionnés : transports leur permettant de se rapprocher de leur lieu de travail et facilitant la circulation de leurs enfants entre les divers logements parentaux.

Concernant la recomposition familiale, on retrouve la typologie établie par Didier Le Gall et Claude Martin (1991). Ainsi, suite à l'arrivée d'un beau-parent, les auteurs distinguent trois logiques : s'installer chez l'un ou chez l'autre, choisir ensemble un nouvel espace ou garder deux domiciles séparés. Toutefois, pour cette dernière logique, différentes modalités de "cohabitation à temps partiel" se dégagent, comme l'avait noté Vincent Caradec (1996 ; 1999) dans son étude sur les "jeunes couples âgés". Certains conjoints co-résident ainsi continuellement ensemble : c'est alors leur logement qui est occupé à temps partiel. D'autres alternent des moments en couple et des moments seuls – avec les enfants. Ce qui est apparu également dans les entretiens, c'est une circulation non pas des enfants mais des conjoints. Les enfants – suffisamment grands – restent au domicile, quand le parent rejoint son nouveau conjoint. Dans le cas de la cohabitation à temps partiel, le logement qui accueille les conjoints ou "nouveaux couples" est le plus souvent celui où les enfants ne résident pas. Ces logiques de "vivre ensemble mais séparément" sont parfois durables. Généralement, les enquêtés l'expliquent par la présence des enfants qu'ils souhaitent préserver en n'imposant pas quotidiennement un beau-père ou une belle-mère (D. Le Gall, C. Martin, 1991). Mais est-ce pour préserver ses enfants, son conjoint, son couple ou soi-même ? La logique n'est pas univoque et les raisons semblent multiples. En outre, le "temps long" a permis ici de mettre en évidence que cette logique est rarement définitive : toutes les femmes qui ont connu ce mode de vie co-résident aujourd'hui avec leur conjoint. La cohabitation à temps partiel peut donc constituer un "préambule", même si elle peut s'étendre sur plusieurs années.

Rappelons que, dans nos entretiens, la logique la plus fréquente est celle de la cohabitation par agrégation, c'est-à-dire où l'un des conjoints vient s'installer et "s'agrèger" dans le logement de l'autre, ce qu'observaient également Didier Le Gall et Claude Martin (1991). Ainsi, pratiquement la moitié des recompositions familiales correspondent à cette situation. Concernant cette logique d'agrégation, signalons que parfois, le choix se porte uniquement sur un logement : l'installation dans le logement du nouveau conjoint peut suivre immédiatement la séparation d'avec l'ex-conjoint. De façon logique le choix du logement se porte donc sur celui qui dispose d'un logement. Lorsque les deux conjoints ont un logement, et que l'un des deux déménage dans le logement de l'autre, des raisons d'ordre pratique ou professionnel sont évoquées, mais c'est plus souvent le poids de la garde des enfants et de l'histoire conjugale et familiale des membres du couple qui explique le choix du logement.

Parmi nos enquêtés, certains ont signalé le manque d'espace, lié aux enfants, mais la plupart d'entre eux apparaissent peu prolixes concernant ce thème. Quant à la construction d'un "chez soi" pour le

migrant, celle-ci prend souvent du temps. Certains s'adaptent parfois à un environnement qui n'est pas le leur, d'autres attendent d'emménager dans un nouveau logement avec leur conjoint. C'est aussi au départ des enfants qu'un réaménagement de l'espace est possible. Toutefois, il a été également souligné que la seconde résidence pouvait pallier l'absence de sentiment de "chez soi" dans la résidence principale. Enfin, le système qui revient à attribuer aux enfants des espaces décentrés de la vie conjugale, décrit par Didier Le Gall et Claude Martin (1991), se retrouve également dans les entretiens. Mais on peut nuancer le propos : cette logique s'apparente davantage au processus décrit par Elsa Ramos (2002) lors de son étude auprès d'étudiants "âgés" vivant chez leurs parents, où elle rappelle que grandir, "*c'est s'éloigner progressivement de ses parents en se rapprochant de la porte*", et montre que l'inscription dans l'espace révèle la structure de la famille par âge. Le "temps long" a ainsi permis de vérifier que cette inscription évoluait au fil du temps et en fonction des âges des enfants.

Finalement, à la lecture des entretiens, peu d'éléments distinguent le discours des enquêtés selon les logiques d'agrégation ou de construction d'un nouvel espace. Toutefois, on peut penser que ce qui particularise les enquêtés ayant une logique de "nouvel espace" provient davantage de leur trajectoire familiale après la recomposition familiale : sur les 9 recompositions familiales où les deux conjoints ont emménagé dans un nouveau logement, 7 ont un enfant issu de cette recomposition familiale. Dès lors, la logique résidentielle s'inscrit dans la logique familiale.

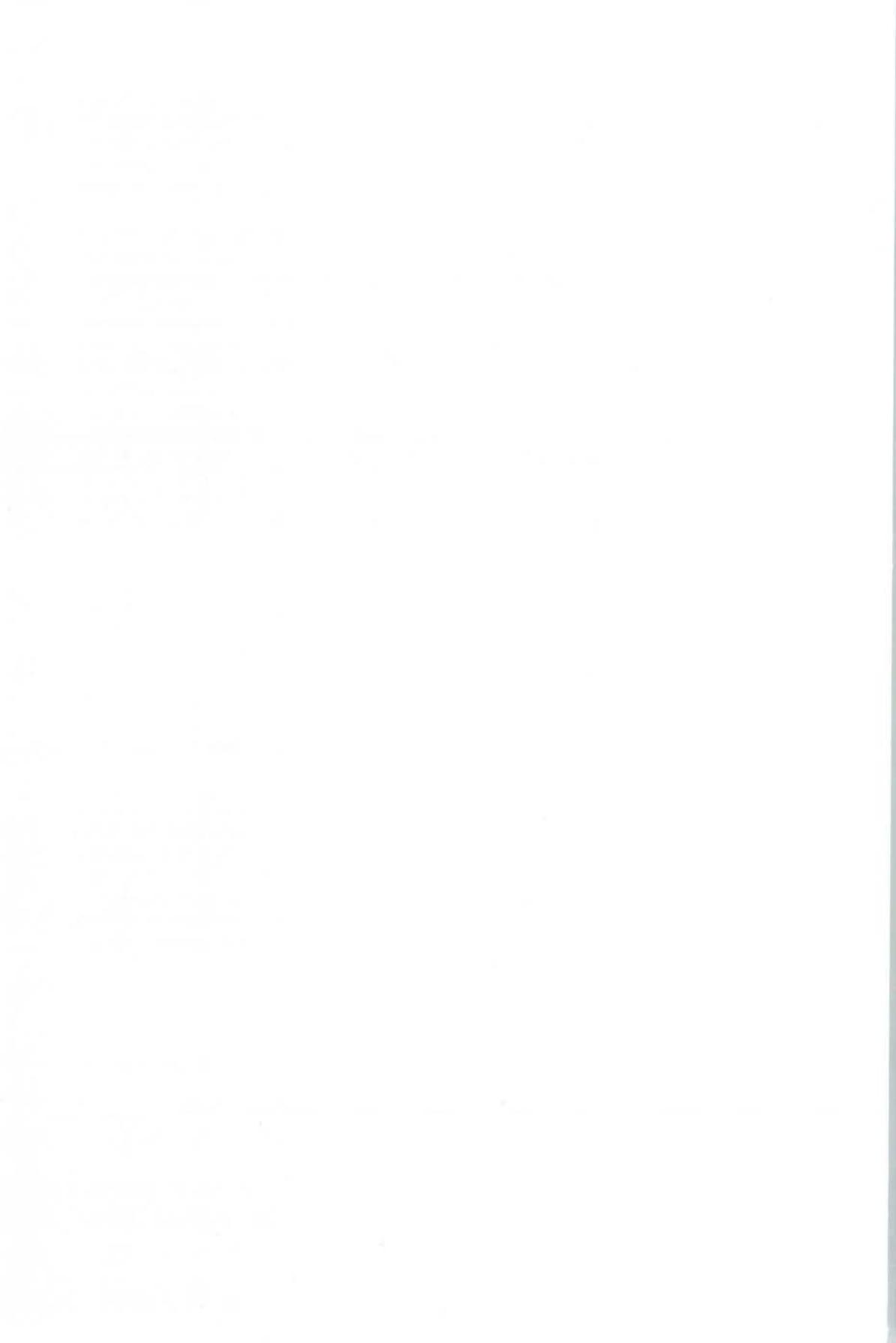
En dépassant les murs du logement principal et en intégrant le temps dans l'analyse des espaces de vie des familles recomposées, d'autres éléments de compréhension apparaissent : la notion de "circulation" des enfants ne constituait pas une réalité nouvelle. Un certain nombre d'enquêtés ont vécu dans leur enfance, pour des raisons autres que le divorce, cette mobilité conduisant à des "temps morcelés", à des "variations morphologiques de la famille" et à une notion de "familles accordéons". Ce qui apparaît nouveau n'est donc pas tant la circulation des enfants, mais la circulation des enfants entre les logements de leurs parents respectifs, ou encore la circulation des parents dans des logements.

Dans les familles recomposées contemporaines, les logements des parents sont donc séparés et l'espace des enfants scindé ; il existe peu de lieux où le couple parental et les enfants se retrouvent, hormis lors de "grandes occasions", comme un mariage ou un baptême, les relations entre ex-conjoints étant assez éloignées de celles de l'amitié. Néanmoins, cette absence de contacts entre les ex-conjoints ne conduit pas toujours à une rupture des liens avec l'ex-belle famille : la famille paternelle n'est pas exclue et la grand-mère paternelle poursuit son rôle, parfois via la mère/bru, confirmant les conclusions de Sylvie Cadolle (2003) à propos des solidarités familiales au sein des familles recomposées. Pour les enfants, l'absence de co-résidence dans le logement principal maternel et paternel n'induit pas nécessairement absence de ren-

contres entre eux. En schématisant le partage de l'espace au temps de leur enfance, on a ainsi rappelé toute la complexité de saisir les recompositions familiales qui sont loin de constituer une catégorie homogène, et attester l'importance de distinguer les enfants des familles recomposées, selon qu'ils vivent avec leurs deux parents biologiques ou non (Didier Le Gall, 1996).

Cette circulation, aussi bien des enfants que des parents, nous a conduit à nous interroger sur d'autres lieux que celui de la résidence principale où des "histoires communes" peuvent aussi se construire. Ici, l'expérience du "temps fragmenté" dans les familles recomposées favorise d'autant plus la création de lieux fixes afin de reconstituer la famille, rôle que peut jouer la résidence secondaire. Elle apparaît alors comme le centre de la vie familiale, permettant de resserrer les liens familiaux, mais elle se révèle aussi être le marqueur de l'identité familiale et de son histoire. Souvent présentée comme la maison des origines, des racines, la maison de famille – dans le cas des familles recomposées – est alors une histoire à inventer : elle s'inscrit dans une trajectoire conjugale et familiale dont elle constitue le point d'origine. Dans cette perspective, la résidence seconde a sa place dans la mémoire familiale et cristallise des souvenirs communs à tous les membres de la famille (A. Muxel, 2002). Mais si la seconde résidence peut être un lieu qui rassemble, elle peut aussi être un lieu qui divise : en séparant non seulement les territoires conjugaux mais aussi familiaux en fonction des lignées ; de la même façon que le logement principal la résidence seconde apparaît alors comme un indicateur du fonctionnement familial (D. Le Gall, C. Martin, 1991), sorte de cartographie des liens et des lignées en présence.

Quoi qu'il en soit, le "rêve" de la maison revient fréquemment dans le discours des enquêtés, même dans celui des personnes qui désirent rester dans leur logement actuel. Ce rêve s'inscrit dans leur vécu résidentiel, au temps de leur enfance, et dans leur cycle de vie présent, la retraite étant souvent associée à la grand-parentalité. La maison poursuit donc son rôle dans l'imaginaire collectif : celui de lieu créateur et fondateur des liens familiaux, de patrimoine, de continuité de la lignée, durable et immuable (P. Bourdieu, 2000). Les familles recomposées, même si elles rencontrent des difficultés, ont montré qu'elles pouvaient inventer de nouveaux liens en dehors de notre système de représentations de la parenté, des espaces où liens et lieux se confondent, se rassemblent, se partagent, mais aussi parfois se distinguent et se concurrencent.



Bibliographie

- **Attias-Donfut C., Segalen M.**, *Grands-parents. La famille à travers les générations*, Paris, Odile Jacob, 1988.
- **Attias-Donfut C., Segalen M.**, *Le siècle des grands-parents. Une génération phare, ici et ailleurs*, Paris, Autrement, 2001.
- **Attias-Donfut C., Lapierre N., Segalen M.**, *Le nouvel esprit de famille*, Paris, Odile Jacob, 2002.
- **Audirac P.-A., Chalvon-Demersay S.**, "Le logement des cohabitants", in Bonvalet C., Merlin P. (ed), *Transformations de la famille et habitat*, Paris, PUF – Ined – Dreif – Idef, 1988.
- **Babeau, A.**, 1989, *Le patrimoine des Français*, Paris, La Découverte, 1989.
- **Barbary O. Dureau F.**, "Des citadins en mouvement. Analyse des pratiques résidentielles à Quito (Equateur)", *Cahiers des Sciences Humaines*, n° 29, 1993.
- **Barre C.**, "1,6 million d'enfants vivent dans une famille recomposée", *Insee Première*, n° 901, 2003.
- **Baulant M.**, "La famille en miettes : sur un aspect de la démographie du XVII^e siècle", *Annales Economies Sociétés Civilisations*, numéro spécial famille et sociétés, n° 4-5, 27^{ème} année, 1972.
- **Bertaux D., Delcroix C.**, "Des pères face au divorce. La fragilisation du lien paternel", *Espaces et familles*, CNAF, n° 17, 1991.
- **Bertaux-Wiame I.**, "Familial et résidentiel : un couple indissoluble", *Sociologie et sociétés*, n° 2, 1995.
- **Bertrand M., Dupont V., Guérin-Pace F.**, *Espaces de vie. Une revue des concepts et des applications*, Paris, Ined, Documents de travail, n° 118, 2003.
- **Bloch E., Buisson M., Mermet J.-C.**, "S'éloigner ou se rapprocher : le lieu de résidence, un enjeu dans les relations intergénérationnelles", in *Familles et contextes sociaux*, Actes du colloque 10-12 avril 1991, Lisbonne, 1992.
- **Blöss T.**, *Éducation familiale et beau-parenté : l'empreinte des trajectoires biographiques*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- **Blöss T.**, *Les liens de famille. Sociologie des rapports entre générations*, Paris, PUF, 1997.

- **Bonnin P., De Villanova R.**, *D'une maison à l'autre. Parcours et mobilités résidentielles*, Paris, Grane, 1999.
- **Bonvalet C., Merlin P.** (eds), *Transformations de la famille et habitat*, Paris, PUF – Ined – Dreif – Idef, 1988.
- **Bonvalet C., Fribourg A.-M.**, *Stratégies résidentielles*, Paris, INED, Plan Construction et Architecture, MELTM, 1990.
- **Bonvalet C., Maison D., Le Bras H., Charles L.**, "Proches et Parents", *Population*, n° 1, 1993.
- **Bonvalet C., Lelièvre E.**, "Du concept de ménage à celui d'entourage : une redéfinition de l'espace familial", *Sociologie et sociétés*, n° 2, 1995.
- **Bonvalet C.**, "Sociologie de la famille, sociologie du logement : un lien à redéfinir", *Sociétés contemporaines*, 1997, n° 25.
- **Bonvalet C., Gotman A., Grafmeyer Y.** (éds) et al., *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, Paris, INED, Travaux et documents, Cahier n° 143, 1999.
- **Bonvalet C., Maison D.**, "Famille et entourage : le jeu des proximités", in Bonvalet C., Gotman A., Grafmeyer Y. (éds) et al., *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, Paris, INED, Travaux et documents, Cahier n° 143, 1999.
- **Bonvalet C., Clément C., Maison D., Ortalda L., Vichnevskaja T.**, *Réseaux de sociabilité et d'entraide au sein de la parenté*, Paris, INED, Dossiers et recherches n° 94, 2001.
- **Bourdieu P.**, *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil, 2000.
- **Burguière A.**, "De la famille en miettes à la famille recomposée", in Meulders-Klein M.-T., Théry I. (dir.), *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Paris, 1993.
- **Cadolle S.**, *La relation beau-parent bel-enfant dans les familles recomposées : des représentations communes aux trajectoires identitaires*, Institut d'Études Politiques de Paris, Thèse de Doctorat en sociologie dirigée par Irène Théry, 1998, Tome I et Tome II.
- **Cadolle S.**, *Être parent, être beau-parent. La recomposition de la famille*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2000.
- **Cadolle S.**, *Entraide et solidarités dans les constellations familiales*, Paris, CNAF, 2003.
- **Caradec V.**, "Les formes de la vie conjugale des «jeunes» couples «âgés»", *Population*, n° 4-5, 1996.
- **Caradec V.**, "Les «nouveaux» couples «âgés» : mono-résidence et double résidence", *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 122, 1999.
- **Casan F., Masuy M., Clanché F.**, "Refaire sa vie de couple est plus fréquent pour les hommes", *Insee Première*, n° 797, 2001.
- **Courgeau D.**, "Le concept de migration", in *Migrations, état-civil, recensements administratifs*, Actes du 4^{ème} Colloque de démographie africaine, Ouagadougou, INED, 1975.

- **Cuturello P., Godard F.**, *Familles mobilisées*, Paris, Plan Construction et Architecture, 1982.
- **Desplanques G.**, "Les familles recomposées en 1990", in Meulders-Klein M-T., Théry I. (éds), *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Paris, Nathan, 1993.
- **Desplanques G.**, "La famille : histoire d'un concept", *Revue française des Affaires Sociales*, n° 4, 1994.
- **Dubost F.**, L'autre maison. "La résidence secondaire", refuge des générations, Paris, Autrement, n° 178, 1998.
- **Fremont A., Chevalier J., Hein R., Renard J.**, *Géographie sociale*, Paris, Masson, 1984.
- **Fine A.** (dir.), *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, 1998.
- **Fine A.**, "Le don d'enfant dans l'ancienne France", in Fine (dir.), *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, 1998.
- **Fine A., Laterrasse C., Zaouche Gaudron C.** (coord.), *À chacun sa famille : approche pluridisciplinaire. Tome 1*, Toulouse, EUS, 1998.
- **Gokalp C.**, "Le réseau familial", *Population*, n° 6, 1978.
- **Gotman A. et al.**, "Variations saisonnières de la vie familiale : enquête sur les secondes résidences", in Bonnin P., Villanova R. (éds), *D'une maison l'autre, parcours et mobilités résidentielles*, Paris, Créaphis, 1999.
- **Gourdon V.**, *Histoire des grands-parents*, Paris, Perrin, 2001.
- **Guibert-Lantoine C. (de), Léridon H., Toulemon L., Villeneuve-Gokalp C.**, "La cohabitation adulte", *Population et sociétés*, n° 293, 1994.
- **Kaufmann Jean-Claude**, *La femme seule et le prince charmant. Enquête sur la vie en solo*, Paris, Nathan, 1999.
- **Le Bras H.**, "L'interminable adolescence ou les ruses de la famille", *Le débat*, n° 25, 1983.
- **Lelièvre E., Vivier G.**, "Évaluation d'une collecte à la croisée du quantitatif et du qualitatif. L'enquête Biographies et entourage", *Population*, n° 56, 2001.
- **Lefaucheur N.**, "Quand leur situation était inférieure à celle de l'orphelin ou le psychiatre, la marâtre et le délinquant juvénile", *Dialogue*, n° 97, 1987.
- **Lefaucheur N.**, "Les famille monoparentales en question", *Dialogue*, n° 101, 1988.
- **Lefaucheur N.**, "Dissociation familiale et délinquance juvénile ou la trompeuse éloquence des chiffres", in Le Gall D., Martin C. (éds), *Familles et politiques sociales. Dix questions sur le lien familial contemporain*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- **Le Gall D., Martin C.**, *Les familles monoparentales*, Paris, Édition ESF, 1987.

- **Le Gall D., Martin C.**, *Le réseau de parenté après la désunion*, Paris, CNAF, 1988.
- **Le Gall D., Martin C.**, "Le réseau parental après un divorce ou une séparation", *Dialogue*, n° 101, 1988b.
- **Le Gall D., Martin C.**, "L'extension du réseau familial", *Les dossiers de la lettre CAF*, 1990.
- **Le Gall D., Martin C.**, "Recomposition familiale et production normative, in Bawin Legros B., Kellerhals J. (éds), *Relations intergénérationnelles. Parenté – transmission – mémoire*, Actes du Colloque de Liège du 17-18 mai 1990, 1991.
- **Le Gall D., Martin C.**, "Transitions familiales, logiques de reconstitution et modes de régulation conjugale", in Meulders-Klein M.-T., Thery I. (éds), *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Paris, Nathan, 1993.
- **Le Gall D., Martin C.**, *Recomposition familiale et usage de l'espace domestique*, Paris, Plan Construction et Architecture, 1991.
- **Le Gall D.**, "Beaux-parents au quotidien et par intermittence", in Le Gall Didier, Martin Claude (éds), *Familles et politiques sociales. Dix questions sur le lien familial contemporain*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- **Le Gall D., Martin C.**, "Mutations de la famille, mutation du lien familial", in Le Gall D. (éd.), *Familles et politiques sociales. Dix questions sur le lien familial contemporain*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- **Le Gall D., Bettahar Y.** (dir.), *La pluriparentalité*, Paris, PUF, 2001.
- **Leridon H.**, "Recomposer les familles dans les sources", in M.-T. Meulders-Klein et I. Théry (dir.), *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Paris, Nathan, pp. 51-66, 1993.
- **Martial A.**, "Partages et fraternité dans les familles recomposées", in Fine A. (dir.), *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1998.
- **Martial A.**, *Qu'est ce qu'un parent ? Ethnologie des liens de familles recomposées*, Thèse de Doctorat en anthropologie sociale et historique de l'Europe, dirigée par Fine A., Université de Toulouse-le Mirail, 2000.
- **Martial A.**, *S'apparenter. Ethnologie des liens de familles recomposées*, Paris, Éditions des Sciences de l'homme, 2003.
- **Martin C.**, "Solidarité de la parentèle après la désunion", in *Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes*, Séminaire international d'Aranjuez (27-30 septembre 1994), AIDELF, PUF, 1996.
- **Martin C.**, "Recomposer l'espace intime et familial", *Terrain*, n°36, 2001.
- **Martin C.**, *L'après divorce. Lien familial et vulnérabilité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997.

- **Martin C.**, “La question de l’espace domestique dans les trajectoires post-divorce”, in Grafmeyer Y., Dansereau F., *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain*, Lyon, PUL, 1998.
- **Martin E. W.**, “Une vie dans deux foyers : les enfants en garde partagée”, in Grafmeyer Y., Dansereau F., *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain*, Lyon, PUL, 1998.
- **Mazuy M., Toulemon L.**, *Etude de l’histoire familiale. Premiers résultats de l’enquête en ménages, Rapport intermédiaire*, Paris, Ined, 2001.
- **Mermet J.-C., Buisson M.**, “Pratiques sociales de l’habitat et dynamiques de la divortialité”, in Bonvalet C., Merlin P. (eds), *Transformations de la famille et habitat*, Paris, PUF – Ined – Dreif – Idef, 1988.
- **Meulders-Klein M.-T., Thery I.** (éds), *Les recompositions familiales aujourd’hui*, Paris, Nathan, 1993.
- **Muxel A.**, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Nathan, 1996.
- **Parsons T.**, *Éléments pour une sociologie de l’action*, Paris, Plon, 1955, (1^{ère} Édition américaine 1937).
- **Perrot M.**, “La maison de famille”, in *L’autre maison. La résidence secondaire, refuge des générations*, Autrement, n° 178, 1998.
- **Pinson D.**, *Du logement pour tous aux maisons en tout genre*, Paris, Plan Construction et Architecture, Collection Recherches, 1988.
- **Poittevin A., De Singly F.** (resp.), *Les liens dans les fratries recomposées*, Dossiers d’études. Allocations familiales, n° 47, 2003.
- **Ramos E.**, *Rester enfant, devenir adulte*, Paris, L’Harmattan, 2002.
- **Roussel L., Bourguignon O.** (coll.), *La famille après le mariage des enfants. Étude des relations entre générations*, Paris, PUF, INED, Travaux et documents, Cahier n° 78, 1976.
- **Roussel L.**, “La cohabitation juvénile en France”, *Population*, n° 1, 1978.
- **Schwartz O.**, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF, 1990.
- **Segaud M., Bonvalet C., Brun J.** (dir.), *Logement et habitat : l’état des savoirs*, Paris, Éditions la Découverte, 1998.
- **Singly F. De.**, “Comment définir la famille contemporaine”, *Solidarité, Santé, Études statistiques*, n° 4, 1993.
- **Singly F. De.**, *Habitat et relations familiales*, Paris, Plan Construction et Architecture, 1997.
- **Singly F. De.**, *Libres ensemble. L’individualisme dans la vie commune*, Paris, Nathan, 2000.

- **Singly F. De**, “La conquête d’un “chez soi” dans l’espace social”, in Singly François De, *Libres ensemble. L’individualisme dans la vie commune*, Paris, Nathan, 2000.
- **Singly F. De, Decup-Pannier B.**, “Avoir une chambre chez chacun de ses parents séparés”, in Singly F. De, *Libres ensemble. L’individualisme dans la vie commune*, Paris, Nathan, 2000.
- **Théry I.**, “Les beaux-enfants au risque de la recherche : l’exemple des États-Unis”, *Dialogue*, n° 97, 1987.
- **Théry I.**, “Remariage et familles recomposées : des évidences aux incertitudes”, *L’année sociologique*, volume 37, 1987.
- **Théry I.** (éd.), *Recomposer une famille, des rôles et des sentiments*, Paris, Textuel, 1995.
- **Théry I.**, “Différence des sexes et différence des générations. L’institution familiale en déshérence”, *Esprit*, n° 227, 1996.
- **Théry I.**, “Le démariage, épice centre des mutations familiales”, *Projet*, n° 247, 1996.
- **Théry I.**, “Normes et représentations de la famille au temps du démariage. Le cas des liens fraternels dans les fratries recomposées”, in Le Gall Didier, Martin Claude (éds), *Familles et politiques sociales. Dix questions sur le lien familial contemporain*, Paris, L’Harmattan, 1996.
- **Théry I.**, *Le démariage. Justice et vie privée*, Paris, Odile Jacob, 1996 [1^{ère} édition 1993].
- **Théry I.**, “Un état des lieux à interpréter. Le démariage et la filiation”, *Dialogue*, n° 141, 1998.
- **Théry I.**, *Couple, filiation et parenté aujourd’hui. Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1998.
- **Théry I.**, “La transformation des années soixante/soixante-dix”, in Michel Chauvière et al (dir.), *Les implicites de la politique familiale. Approches historiques, juridiques et politiques*, Paris, Dunod, 2000.
- **Villeneuve-Gokalp C.**, “La double famille des enfants de parents séparés”, *Population*, n° 1, 1999.
- **Young M., Willmott P.**, *Le village dans la ville*, Poitiers, centre Georges Pompidou, traduit de l’anglais par A. Gotman, 1983.
- **Zimmermann F.**, *Enquête sur la parenté*, Paris, PUF, 1993.

Les espaces de vie des familles recomposées

Le logement et la co-résidence constituent une question au cœur du phénomène de recombinaison familiale. Cette recherche consacrée aux familles recomposées et leur logement étudie leur trajectoire résidentielle en élargissant l'analyse à la notion « d'espaces de vie ». En s'appuyant sur l'enquête « Biographies et entourage » de l'INED qui retrace l'histoire familiale et résidentielle des habitants de la région Île-de-France nés entre 1930 et 1950, elle l'a complétée par une enquête qualitative. Cette dernière a alors révélé d'autres éléments de compréhension des familles recomposées où liens et lieux se confondent, se rassemblent, se partagent, mais aussi parfois se distinguent et se concurrencent. Dans ces familles, il existe peu de lieux où le couple parental d'origine et les enfants se retrouvent. Toutefois, ces situations ne conduisent pas toujours à une rupture des liens avec l'ex-belle-famille. En outre, on observe d'autres lieux que celui de la résidence principale où des « histoires communes » peuvent se construire, rôle que peut jouer la résidence secondaire, même si dans certains cas elle peut être un lieu qui divise.

Le plan | urbanisme | construction | architecture | PUCA depuis sa création en 1998, développe à la fois des programmes de recherche incitative, des actions d'expérimentation et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine. Organisé selon quatre grands départements de capitalisation des connaissances : **Sociétés urbaines et habitat** traite des politiques urbaines dans leurs fondements socio-économiques ; **Territoires et aménagement** s'intéresse aux enjeux du développement urbain durable et de la planification ; **Villes et architecture** répond aux enjeux de qualité des réalisations architecturales et urbaines ; **Technologies et construction** couvre les champs de l'innovation dans le domaine du bâtiment ; le PUCA développe une recherche finalisée autour de plusieurs programmes : La ville pour tous | Se loger, habiter | Organiser les territoires | Le renouvellement urbain | Le futur de l'habitat | Innover pour construire durable | Énergie dans le bâtiment : PREBAT ; et d'ateliers thématiques assurant des transversalités entre programmes sous forme de rencontres entre chercheurs et acteurs, décideurs publics ou représentants des milieux professionnels, ainsi que des programmes d'appui : • actions régionales pour lesquelles le PUCA a suscité l'émergence de pôles régionaux d'échange sur le développement et l'aménagement des territoires • actions internationales dont European, programme européen de concours d'idées entre jeunes architectes • actions vers les professionnels • actions de valorisation et de diffusion-communication des résultats de ses travaux.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère
de l'Emploi,
de la Cohésion
sociale et
du Logement

ministère
des Transports,
de l'Équipement,
du Tourisme
et de la Mer
Direction
de l'Urbanisme,
de l'Habitat
et de la Construction

plan urbanisme construction architect

► Sociétés urbaines et habitat

La ville pour tous

- Cultures urbaines et espaces publics
- Défis de la citoyenneté urbaine
- Emploi, insertion, discriminations
- Mobilités et territoires urbains
- Polarisation sociale de l'urbain et services
- Rénovation urbaine et mixité sociale

Se loger, habiter

- Accès au logement
- Habitat et vie urbaine
- Patrimoine et retraites
- Socio-économie de l'habitat
- Trajectoires résidentielles
- L'Europe et la recherche urbaine

► Territoires et aménagement

Organiser les territoires

- Organisation de l'espace urbain et dynamiques économiques
- Politiques territoriales et développement
- Plate-forme internationale d'échanges sur les territoires
- Ville et aménagement

Le renouvellement urbain

- Démolition et recombinaison des quartiers
- Insécurité et violences urbaines
- Renouvellement urbain et environnement
- Rénovation urbaine et stationnement

► Villes et architecture

Le futur de l'habitat

- Activités d'experts et coopérations interprofessionnelles
- Échelle et temporalités des projets urbains
- Futur de l'habitat
- Habitat pluriel : densité, urbanité, intimité
- Innovations urbaines
- Maison individuelle, architecture, urbanité
- Métiers de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre
- Quartiers durables
- Concevoir et construire pour l'existant

► Technologies et construction

Innover pour construire durable

- Chantiers rapides CQRP
- Nouvelles technologies et construction
- Observatoire de la démarche HQE
- Palmarès de l'innovation
- Villas urbaines durables
- Bâtiment 2010

Énergie dans le bâtiment : PREBAT

www.urbanisme.equipement.gouv.fr/p

ISBN 2 11 0856



9 782110 8567